



Information supplémentaire sur les fonds propres réglementaires

Pour la période close
le 30 avril 2018

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec l'une des personnes suivantes :

Amy South, première vice-présidente, Relations avec les investisseurs (416) 594-7386

Jason Patchett, premier directeur, Relations avec les investisseurs (416) 980-8691

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – TABLE DES MATIÈRES

Ce document n'est pas audité et doit être lu avec notre rapport aux actionnaires et notre communiqué de presse pour le deuxième trimestre de 2018 et notre rapport annuel de 2017 (comprenant les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion). D'autres renseignements peuvent être obtenus dans le cadre de nos présentations trimestrielles aux investisseurs, ainsi que de la webdiffusion audio sur les résultats trimestriels. Toute l'information financière pertinente présentée dans le présent document a été préparée selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) et tous les montants sont libellés en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

TABLEAUX LIÉS À L'ACCORD DE BÂLE

Ratios et fonds propres réglementaires – Bâle III (méthode tout compris)	1	Qualité du crédit de l'exposition en vertu de l'approche NI avancée – portefeuilles de détail	17
Rapprochement des fonds propres (méthode tout compris) et du bilan réglementaire consolidé	3	Risque de crédit en vertu de l'approche NI avancée – pertes	21
Modifications aux fonds propres réglementaires – Bâle III (méthode tout compris)	5	Risque de crédit en vertu de l'approche NI avancée – essais à rebours	22
Ratio de levier selon Bâle III	6	Expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée par secteur d'activité	23
Actif pondéré en fonction du risque (APR) – Bâle III	7	ECD en vertu de l'approche standard	24
Variations de l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires – Bâle III (méthode tout compris)	8	Expositions couvertes par des cautionnements et des dérivés de crédit	25
Exposition au risque de crédit - exposition en cas de défaut (ECD)	9	Expositions titrisées en tant qu'établissement cédant	25
Exposition au risque de crédit – concentration géographique	10	Expositions liées aux fonds multicédants soutenus par les banques	26
Exposition au risque de crédit – profil des échéances	11	Expositions totales liées à la titrisation (approche NI)	26
Risque de crédit associé aux dérivés	12	Expositions liées à la titrisation – actif pondéré en fonction du risque et imputations aux fonds propres (approche NI)	27
Qualité du crédit de l'exposition en vertu de l'approche NI avancée – portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements (méthode de notation du risque)	13	Glossaire – Bâle	29

RATIOS ET FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – BÂLE III (MÉTHODE TOUT COMPRIS ¹⁾)

(en millions de dollars)		T2/18	T1/18	T4/17	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16
Ligne ²		Renvois ³								
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : instruments et réserves										
1	Actions ordinaires admissibles émises directement plus primes liées au capital	A+B	13 204	12 685	12 320	8 574	8 351	8 096	7 879	7 864
2	Résultats non distribués	C	16 701	16 101	15 535	15 011	14 483	13 584	13 145	12 197
3	Cumul des autres éléments du résultat global (et autres réserves)	D	(17)	452	167	1 083	698	790	509	522
5	Actions ordinaires émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)	E	106	109	107	114	108	113	101	97
6	Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires		29 994	29 347	28 129	24 782	23 640	22 583	21 634	20 680
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : ajustements réglementaires										
7	Ajustements de valeurs prudentiels	Voir la note 4	60	62	63	60	67	69	68	63
8	Goodwill (net des passifs d'impôt correspondants)	F+G+H	5 188	5 284	5 019	1 468	1 444	1 461	1 449	1 785
9	Immobilisations incorporelles autres que les charges administratives liées aux créances hypothécaires (nettes des passifs d'impôt correspondants)	I+J+AL	1 660	1 654	1 531	1 304	1 277	1 258	1 214	1 166
10	Actifs d'impôt différé, à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	K	6	18	24	71	66	70	56	99
11	Réserve de couverture des flux de trésorerie	L	39	33	27	46	38	23	26	18
12	Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues ⁵	Voir la note 4	631	474	447	242	301	283	256	193
14	Profits et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre à la CIBC	M+AK	27	41	54	44	62	102	101	72
15	Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (nets des passifs d'impôt correspondants)	N+O	268	160	300	191	287	156	115	110
16	Actions détenues en propre (sauf si elles sont déjà déduites du capital libéré porté au bilan)	Voir la note 4	-	3	-	-	5	13	4	9
19	Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, nettes des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	P+Q	-	-	-	-	-	-	-	-
22	Montant dépassant le seuil de 15 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
23	dont : participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	R+S	-	-	-	-	-	-	-	-
25	dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires	T	-	-	-	-	-	-	-	-
28	Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires		7 998	7 729	7 465	3 426	3 547	3 435	3 289	3 515
29	Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires		23 225	22 115	21 618	21 356	20 093	19 148	18 345	17 165
Autres éléments de fonds propres de première catégorie : instruments										
30	Autres instruments de fonds propres de première catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ⁶		2 248	1 797	1 796	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
31	dont : instruments désignés comme capitaux propres selon les normes comptables applicables	U	2 248	1 797	1 796	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
33	Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres éléments de fonds propres de première catégorie	V + Voir la note 7	1 003	1 253	1 253	1 253	1 253	1 504	1 504	1 504
34	Autres éléments de fonds propres de première catégorie (et instruments de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires non compris à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les autres éléments de fonds propres de première catégorie)	W	14	14	13	15	14	14	13	13
36	Autres éléments de fonds propres de première catégorie avant ajustements réglementaires		3 265	3 064	3 062	2 268	2 267	2 518	2 517	2 517
Autres éléments de fonds propres de première catégorie : ajustements réglementaires										
41	Autres déductions des fonds propres de première catégorie indiquées par le BSIF	-	-	-	-	-	-	-	-	-
41b	dont : ajustements de l'évaluation des positions moins liquides	-	-	-	-	-	-	-	-	-
43	Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de première catégorie		-	-	-	-	-	-	-	-
44	Autres éléments de fonds propres de première catégorie		3 265	3 064	3 062	2 268	2 267	2 518	2 517	2 517
45	Fonds propres de première catégorie (Fonds propres de première catégorie = Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires + Autres éléments de fonds propres de première catégorie)		26 490	25 377	24 682	23 624	22 360	21 666	20 862	19 682
Fonds propres de deuxième catégorie : instruments et provisions										
46	Instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ⁸	X	3 407	1 961	1 961	1 982	1 975	2 001	2 005	1 986
47	Instruments de fonds propres émis directement qui seront éliminés progressivement des fonds propres de deuxième catégorie	Y	1 188	1 204	1 197	1 279	1 287	1 323	1 354	1 327
48	Instruments de fonds propres de deuxième catégorie (et instruments de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires et autres éléments de fonds propres de première catégorie non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers	Z	20	19	19	19	18	19	18	17
50	Provisions générales (quatrième trimestre de 2017 et trimestres précédents : Provisions collectives selon l'IAS 39)	AA+AB	280	263	250	73	70	74	72	71
51	Fonds propres de deuxième catégorie avant ajustements réglementaires		4 895	3 447	3 427	3 353	3 350	3 417	3 449	3 401
57	Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de deuxième catégorie		-	-	-	-	-	-	-	-
58	Fonds propres de deuxième catégorie		4 895	3 447	3 427	3 353	3 350	3 417	3 449	3 401
59	Total des fonds propres (Total des fonds propres = Fonds propres de première catégorie + Fonds propres de deuxième catégorie)		31 385	28 771	27 153	26 977	25 710	25 083	24 311	23 083
60	Total de l'actif pondéré en fonction du risque	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
60a	APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires ⁹		208 068	203 321	198 459	175 431	169 350	168 996	168 077	165 419
60b	APR aux fins des fonds propres de première catégorie ⁹		208 231	203 321	198 686	175 431	169 575	169 322	168 407	165 746
60c	APR aux fins du total des fonds propres ⁹		208 394	203 321	198 867	175 431	169 755	169 601	168 690	166 027

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

RATIOS ET FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – BÂLE III (MÉTHODE TOUT COMPRIS ¹) (suite)

(en millions de dollars)

Ligne ²

Ratios de fonds propres

	T2/18	T1/18	T4/17	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	
	Renvois ³									
61	Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage de l'APR)	11,2 %	10,8 %	10,6 %	10,4 %	12,2 %	11,9 %	11,3 %	10,9 %	10,4 %
62	Fonds propres de première catégorie (en pourcentage de l'APR)	12,7 %	12,4 %	12,1 %	11,9 %	13,5 %	13,2 %	12,8 %	12,4 %	11,9 %
63	Total des fonds propres (en pourcentage de l'APR)	15,1 %	14,1 %	13,8 %	13,7 %	15,4 %	15,2 %	14,8 %	14,4 %	13,9 %
64	Réserve (exigence minimale des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires plus réserve de conservation des fonds propres plus réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale (BISM) plus réserve applicable aux banques d'importance systémique nationale (BISN), en pourcentage de l'APR)	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %
65	dont : réserve de conservation des fonds propres	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
66	dont : réserve anticyclique propres à l'institution	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
67a	dont : réserve applicable aux BISN	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %
68	Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires disponibles pour constituer les réserves (en pourcentage de l'APR)	11,2 %	10,8 %	10,6 %	10,4 %	12,2 %	11,9 %	11,3 %	10,9 %	10,4 %
	Cible tout compris du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + supplément applicable aux BISN, le cas échéant)									
69	Ratio cible tout compris de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	8,0 %	8,0 %	8 %	8 %	8 %	8 %	8 %	8 %	8 %
70	Ratio cible tout compris de fonds propres de première catégorie	9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %
71	Ratio cible tout compris du total des fonds propres	11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %
	Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)									
72	Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières	289	279	306	450	453	409	348	368	425
73	Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	814	804	802	810	828	806	814	828	1 463
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	1 034	1 030	1 170	1 157	912	894	978	981	892
	Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de deuxième catégorie									
76	Provisions susceptibles d'être incluses dans les fonds propres de deuxième catégorie au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)	280	269	263	250	73	70	74	72	71
77	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de deuxième catégorie selon l'approche standard	280	269	263	250	73	70	74	72	71
78	Provisions susceptibles d'être incluses dans les fonds propres de deuxième catégorie au titre des expositions soumises à l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
79	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de deuxième catégorie selon l'approche fondée sur les notations internes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Instruments de fonds propres qui seront éliminés progressivement (dispositions applicables uniquement entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2022)									
80	Plafond en vigueur sur les instruments de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires qui seront éliminés progressivement	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
81	Montants exclus des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
82	Plafond en vigueur sur les autres éléments de fonds propres de première catégorie qui seront éliminés progressivement	1 003	1 003	1 253	1 253	1 253	1 253	1 504	1 504	1 504
83	Montants exclus des autres éléments de fonds propres de première catégorie en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	597	608	369	376	376	392	158	167	165
84	Plafond en vigueur sur les instruments de fonds propres de deuxième catégorie qui seront éliminés progressivement	1 802	1 802	2 253	2 253	2 253	2 253	2 704	2 704	2 704
85	Montants exclus des fonds propres de deuxième catégorie en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	-	-	-	-	-	-	-	-	-

1 « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Le BSIF a prescrit à toutes les institutions d'atteindre un ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires cible de 7 %, ce qui comprend le ratio minimal tout compris de 2019 et une réserve de conservation des fonds propres. Avec prise d'effet au premier trimestre de 2014, les ratios cibles tout compris pour le ratio des fonds propres de première catégorie et le ratio du total des fonds propres étaient de respectivement 8,5 % et 10,5 %. Compte tenu de l'exigence additionnelle de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires de 1 % applicable aux BISN, les cibles sont de 8 %, de 9,5 % et de 11,5 % à compter de janvier 2016.

2 Selon le préavis « Exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres au titre du troisième pilier de Bâle III » du BSIF, conformément aux calculs prévus par la méthode tout compris de Bâle III.

3 Renvois au bilan consolidé, se reporter aux pages 3 et 4.

4 Non comptabilisé au bilan consolidé.

5 Depuis le premier trimestre de 2018, le montant de l'insuffisance de l'encours des provisions a été calculé conformément à l'IFRS 9. La provision des périodes précédentes a été établie conformément à l'International Accounting Standard (IAS) 39 et n'a pas été retraitée. Voir les modifications à la présentation de l'information financière dans les notes aux utilisateurs à la page 1 de l'Information financière supplémentaire pour de plus amples renseignements.

6 Comprennent les actions privilégiées non-cumulatives de catégorie A, séries 39, 41, 43 et 45 (en vigueur au troisième trimestre de 2017) et 47 (en vigueur au premier trimestre de 2018) qui sont traitées comme des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité conformément aux lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres publiées par le BSIF.

7 Comprennent les billets de catégorie 1 de la CIBC, série A et les billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, échéant le 30 juin 2108 (collectivement, les billets de catégorie 1). L'adoption des dispositions de l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, a obligé la CIBC à déconsolider CIBC Capital Trust, ce qui a entraîné l'exclusion des valeurs mobilières de Capital Trust émises par CIBC Capital Trust du bilan consolidé, et à comptabiliser les billets de dépôt de premier rang émis par la CIBC à CIBC Capital Trust dans le poste Dépôts – entreprises et gouvernements.

8 Comprennent les débiteures échéant le 28 octobre 2024, le 26 janvier 2026 et le 4 avril 2028 qui sont traitées comme des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité conformément aux lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres publiées par le BSIF.

9 Par suite de l'option choisie par la CIBC relativement au calcul de l'exigence des fonds propres pour les rajustements de l'évaluation du crédit (REC), le calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres sera en fonction des différents APR, avant l'ajustement relatif au plancher de fonds propres, à compter du troisième trimestre de 2014. L'exigence sera appliquée progressivement entre 2014 et 2019 et est liée aux dérivés de gré à gré bilatéraux compris dans l'APR lié au risque de crédit. Les APR du premier trimestre de 2018 et des quatrième et deuxième trimestres de 2017 comprennent un ajustement relatif au plancher de fonds propres. Pour plus de précision, voir la page 7.

10 Instruments synthétiques qui ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé.

s. o. Sans objet.

RAPPROCHEMENT DES FONDS PROPRES (MÉTHODE TOUT COMPRIS) ET DU BILAN RÉGLEMENTAIRE CONSOLIDÉ ¹

(en millions de dollars)

Actif	T2/18				Renvois au tableau des fonds propres ³
	Bilan figurant dans le rapport aux actionnaires	Ajustement des entités d'assurance ²		Bilan selon le périmètre de la consolidation réglementaire	
		Déconsolidation	Mise en équivalence		
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	5 112	-	-	5 112	
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	11 923	-	-	11 923	
Valeurs mobilières	102 319	(240)	-	102 079	
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				-	AF
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				76	AG
Participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières				-	
Autres valeurs mobilières				102 003	
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	6 340	-	-	6 340	
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	43 541	-	-	43 541	
Prêts	366 701	-	-	366 701	
Provision pour pertes sur créances	(1 619)	-	-	(1 619)	
Provision générale comprise dans les fonds propres de deuxième catégorie				(280)	AA
Excédent de l'encours des provisions pour pertes attendues compris dans les fonds propres de deuxième catégorie				-	AB
Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires				(1 339)	
Dérivés	23 939	-	-	23 939	
Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 134	-	-	9 134	
Terrains, bâtiments et matériel	1 746	-	-	1 746	
Goodwill	5 452	-	-	5 452	F
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	1 923	-	-	1 923	I
Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	523	-	398	921	
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières dépassant les seuils réglementaires (10 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				-	P
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières dépassant les seuils réglementaires (panier de 15 % de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				-	R
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				416	AD
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières liées au goodwill				10	G
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières liées aux immobilisations incorporelles				3	AL
Participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières				34	
Participation dans des filiales déconsolidées dépassant les seuils réglementaires (10 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				-	Q
Participation dans des filiales déconsolidées dépassant les seuils réglementaires (panier de 15 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				-	S
Participation dans des filiales déconsolidées ne dépassant pas les seuils réglementaires				398	AE
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				52	AJ
Participations non significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières				8	
Actifs d'impôt différé	605	-	-	605	
Actifs d'impôt différé à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires				5	K
Actifs d'impôt différé se rapportant à des différences temporaires dépassant les seuils réglementaires (panier de 15 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				-	T
Actifs d'impôt différé se rapportant à des différences temporaires ne dépassant pas les seuils réglementaires				1 034	AC
Passifs d'impôt différé liés au goodwill				(92)	H
Passifs d'impôt différé liés aux logiciels et aux autres immobilisations incorporelles				(272)	J
Passifs d'impôt différé liés aux actifs nets des régimes de retraite à prestations définies				(70)	O
Autres actifs					
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies	329	-	-	329	N
Divers	12 569	(131)	-	12 438	
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				5	AI
Divers				12 433	
Total de l'actif	590 537	(371)	398	590 564	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.



RAPPROCHEMENT DES FONDS PROPRES (MÉTHODE TOUT COMPRIS) ET DU BILAN RÉGLEMENTAIRE CONSOLIDÉ ¹ (suite)

(en millions de dollars)

Passif	T2/18				Renvois au tableau des fonds propres ³
	Bilan figurant dans le rapport aux actionnaires	Ajustement des entités d'assurance ²		Bilan selon le périmètre de la consolidation	
	Déconsolidation	Mise en équivalence	réglementaire	Dont	
Dépôts	449 031	-	-	449 031	
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	13 725	-	-	13 725	
Garantie au comptant au titre de valeurs prêtées	1 991	-	-	1 991	
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	38 373	-	-	38 373	
Dérivés	22 296	-	-	22 296	
Acceptations	9 163	-	-	9 163	
Passifs d'impôt différé	32	-	-	32	
Autres passifs	17 747	88	(61)	17 774	
Titres secondaires	4 633	-	-	4 633	
Titres secondaires inclus dans le calcul des fonds propres de deuxième catégorie				3 407	X
Titres secondaires inclus dans le calcul des fonds propres de deuxième catégorie qui seront éliminés progressivement				1 188	Y
Amortissement des titres secondaires à échéance dans le calcul des fonds propres réglementaires exclus du calcul des fonds propres de deuxième catégorie				-	
Titres secondaires exclus des fonds propres de deuxième catégorie en raison d'un plafond				-	
Titres secondaires exclus du calcul des fonds propres de deuxième catégorie				38	
Total du passif	556 991	88	(61)	557 018	
Capitaux propres					
Actions privilégiées	2 248	-	-	2 248	
Actions privilégiées incluses dans le calcul des autres éléments de fonds propres de première catégorie				2 248	U
Actions privilégiées incluses dans le calcul des autres éléments de fonds propres de première catégorie qui seront éliminés progressivement				-	V
Actions privilégiées exclues des autres éléments de fonds propres de première catégorie en raison d'un plafond				-	AH
Actions ordinaires	13 166	-	-	13 166	
Actions ordinaires – positions de trésorerie				8	
Actions ordinaires				13 158	A
Surplus d'apport	137	-	-	137	B
Résultats non distribués	17 412	(461)	461	17 412	C
Profits et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre à la CIBC				47	M
Autres résultats non distribués				17 365	
Cumul des autres éléments du résultat global	403	2	(2)	403	D
Couvertures de flux de trésorerie				-	L
Profits (pertes) de juste valeur attribuables aux changements survenus à l'égard du risque propre à la CIBC, montant net				(12)	AK
Divers				415	
Participations ne donnant pas le contrôle	180	-	-	180	
Part incluse dans le calcul des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires				113	E
Part incluse dans le calcul des autres éléments de fonds propres de première catégorie				14	W
Part incluse dans le calcul des fonds propres de deuxième catégorie				20	Z
Part exclue du calcul des fonds propres réglementaires				33	
Total des capitaux propres	33 546	(459)	459	33 546	
Total du passif et des capitaux propres	590 537	(371)	398	590 564	

¹ Selon le préavis « Exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres au titre du troisième pilier de Bâle III » du BSIF.

² Comprendent nos filiales d'assurances, CIBC Reinsurance Company Limited (CIBC Re) et Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée (CIBC vie), lesquelles sont exclues du périmètre de consolidation réglementaire. CIBC Re fournit des services de réassurance vie et médicale à des compagnies d'assurance canadiennes et à des compagnies de réassurance internationales. CIBC Re est aussi un participant actif du marché nord-américain de la rétrocession. CIBC vie est surtout active dans la souscription directe d'assurance vie, et a fait l'acquisition d'un bloc d'affaires d'activités abandonnées d'un souscripteur canadien. Les contrats d'assurance en vigueur comprennent l'assurance en cas de décès par accident, les frais hospitaliers à la suite d'un accident, des régimes d'assurance revenu en cas d'hospitalisation, des régimes d'assurance en cas d'accident grave, des régimes d'assurance rétablissement en cas d'accident, des produits d'assurance vie temporaire et des produits d'assurance vie et invalidité de créanciers. Au 30 avril 2018, CIBC Re avait des actifs de 241 M\$, des passifs de (16) M\$ et des capitaux propres de 257 M\$, alors que CIBC vie avait des actifs de 130 M\$, des passifs de (72) M\$ et des capitaux propres de 202 M\$.

³ Se reporter aux pages 1 et 2.

MODIFICATIONS AUX FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – BÂLE III (MÉTHODE TOUT COMPRIS ¹)

(en millions de dollars)

	T2/18	T1/18	T4/17	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires									
Solde d'ouverture	22 115	21 618	20 664	21 356	20 093	19 148	18 345	17 165	17 197
Emission d'actions ordinaires en vertu de l'acquisition de The PrivateBank	-	194	-	3 443	-	-	-	-	-
Emission d'actions ordinaires en vertu de l'acquisition de Geneva Advisors	-	-	126	-	-	-	-	-	-
Emission d'actions ordinaires en vertu de l'acquisition de Wellington Financial	-	47	-	-	-	-	-	-	-
Actions émises en remplacement de dividendes en espèces (réintégration)	47	196	201	187	191	170	164	-	-
Autre émission d'actions ordinaires	42	82	40	37	40	91	48	23	18
Rachats d'instruments de fonds propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	-	-	-	-	-	-	-	-	(15)
Prime à l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	-	-	-	-	-	-	-	-	(50)
Dividendes bruts (déduction)	(615)	(592)	(593)	(560)	(518)	(502)	(488)	(487)	(476)
Profit pour le trimestre (attribuable aux actionnaires de la société mère)	1 313	1 323	1 159	1 093	1 045	1 402	927	1 435	936
Annulation de notre propre écart de taux (net d'impôt)	(8)	14	13	(10)	18	40	(1)	(29)	37
Variation des soldes du cumul des autres éléments du résultat global compris dans les fonds propres réglementaires									
Ecarts de change	536	(582)	431	(1 057)	503	(253)	223	86	(632)
Valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) (quatrième trimestre de 2017 et trimestres précédents : Placements disponibles à la vente)	(73)	(54)	(24)	(42)	35	(70)	9	40	40
Couvertures de flux de trésorerie	(39)	6	6	(19)	8	15	(3)	8	3
Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	(5)	107	(125)	203	(158)	219	55	(148)	(11)
Goodwill et autres immobilisations incorporelles (déduction, nets des passifs d'impôt correspondants)	(176)	90	(388)	(3 778)	(51)	(2)	(56)	288	85
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	6	(157)	(27)	(205)	59	(18)	(27)	(63)	20
Divers, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires									
Actifs d'impôt différé qui dépendent de la rentabilité future (à l'exception de ceux qui découlent de différences temporaires)	1	12	6	47	(5)	4	(14)	43	18
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies	9	(108)	140	(109)	96	(131)	(41)	(5)	14
Participations significatives dans des institutions financières (montant supérieur au seuil de 10 %)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant dépassant le seuil de 15 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ajustements de valeurs prudentiels	10	2	1	(3)	7	2	(1)	(5)	(4)
Divers ²	62	(83)	(12)	81	(7)	(22)	8	(6)	(15)
Solde de clôture	23 225	22 115	21 618	20 664	21 356	20 093	19 148	18 345	17 165
Autres éléments de fonds propres de première catégorie									
Solde d'ouverture	3 262	3 064	3 062	2 268	2 267	2 518	2 517	2 517	2 519
Emissions d'autres éléments de fonds propres de première catégorie admissibles	-	450	-	800	-	-	-	-	-
Rachats d'instruments de fonds propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Incidence du plafond sur l'inclusion d'instruments qui seront éliminés progressivement	-	(251)	-	-	-	(251)	-	-	-
Divers, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	3	(1)	2	(6)	1	-	1	-	(2)
Solde de clôture	3 265	3 262	3 064	3 062	2 268	2 267	2 518	2 517	2 517
Total des fonds propres de première catégorie	26 490	25 377	24 682	23 726	23 624	22 360	21 666	20 862	19 682
Fonds propres de deuxième catégorie									
Solde d'ouverture	3 394	3 447	3 427	3 353	3 350	3 417	3 449	3 401	3 437
Nouvelles émissions d'instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles	1 500	-	-	-	-	-	-	-	-
Rachats d'instruments de fonds propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ajustements liés à l'amortissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Incidence du plafond sur l'inclusion d'instruments qui seront éliminés progressivement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Divers, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	1	(53)	20	74	3	(67)	(32)	48	(36)
Solde de clôture	4 895	3 394	3 447	3 427	3 353	3 350	3 417	3 449	3 401
Total des fonds propres	31 385	28 771	28 129	27 153	26 977	25 710	25 083	24 311	23 083

¹ « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles.

² Comprend l'incidence nette de l'adoption de l'IFRS 9 sur les résultats non distribués et le cumul des autres éléments du résultat global au 1^{er} novembre 2017. Voir les modifications à la présentation de l'information financière énoncées dans les notes aux utilisateurs à la page 1 de l'Information financière supplémentaire pour de plus amples renseignements.

RATIO DE LEVIER SELON BÂLE III

(en millions de dollars)

Ligne 1,2

Expositions au bilan

	T2/18	T1/18	T4/17	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16
1 Postes au bilan (à l'exclusion des dérivés, des opérations de financement par titres (OFT) et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais compte tenu des sûretés)	514 986	500 027	493 003	486 823	456 527	442 244	437 179	426 904	411 069
2 Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres de première catégorie aux termes de Bâle III	(7 964)	(7 852)	(7 690)	(7 411)	(3 381)	(3 483)	(3 333)	(3 188)	(3 443)
3 Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des OFT) (somme des lignes 1 et 2)	507 022	492 175	485 313	479 412	453 146	438 761	433 846	423 716	407 626
Expositions sur dérivés									
4 Coût de remplacement lié aux opérations sur dérivés (moins la marge pour variation admissible en espèces)	5 992	6 734	5 339	5 066	6 452	4 981	6 418	7 065	6 634
5 Majorations pour exposition potentielle future (EPF) liée à toutes les opérations sur dérivés	19 889	18 387	17 224	15 638	16 567	14 549	14 406	14 668	13 964
6 Majoration pour sûretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7 (Dédutions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés)	(3 810)	(5 502)	(4 016)	(4 585)	(4 990)	(5 408)	(5 667)	(5 450)	(5 280)
8 (Volet exonéré d'une contrepartie centrale (CC) sur les expositions compensées de client)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9 Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits	141	467	389	125	-	-	216	356	239
10 (Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits)	(141)	(467)	(389)	-	-	-	(22)	(154)	(25)
11 Total des expositions sur dérivés (somme des lignes 4 à 10)	22 071	19 619	18 547	16 244	18 029	14 122	15 351	16 485	15 532
Expositions sur opérations de financement par titres									
12 Actifs bruts liés aux OFT comptabilisés aux fins comptables (sans comptabilisation de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de vente	49 881	55 260	45 418	45 072	43 842	44 556	33 810	36 460	35 722
13 (Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts d'OFT)	(4 065)	(4 501)	(2 392)	-	-	-	-	-	-
14 Exposition au risque de contrepartie (RC) pour OFT	2 773	2 556	1 903	1 989	2 013	1 682	1 772	1 135	860
15 Exposition sur opérations à titre de mandataire	-	-	-	-	-	-	-	-	-
16 Total des expositions sur opérations de financement par titres (somme des lignes 12 à 15)	48 589	53 315	44 929	47 061	45 855	46 238	35 582	37 595	36 582
Autres expositions hors bilan									
17 Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	241 179	236 408	233 667	231 083	218 975	211 165	212 888	208 903	203 249
18 (Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit)	(177 554)	(174 911)	(172 103)	(171 486)	(163 901)	(154 456)	(152 187)	(149 527)	(146 151)
19 Postes hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	63 625	61 497	61 564	59 597	55 074	56 709	60 701	59 376	57 098
20 Fonds propres de première catégorie	26 490	25 377	24 682	23 726	23 624	22 360	21 666	20 862	19 682
21 Total des expositions (somme des lignes 3, 11, 16 et 19)	641 307	626 606	610 353	602 314	572 104	555 830	545 480	537 172	516 838
22 Ratio de levier selon Bâle III	4,1 %	4,0 %	4,0 %	3,9 %	4,1 %	4,0 %	4,0 %	3,9 %	3,8 %

COMPARAISON SOMMAIRE DES ACTIFS COMPTABLES ET DE LA MESURE DE L'EXPOSITION DU RATIO DE LEVIER

(en millions de dollars)

Ligne 1,2

	T2/18	T1/18	T4/17	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16
1 Actif consolidé total selon les états financiers publiés	590 537	586 927	565 264	560 912	528 591	513 294	501 357	494 490	478 144
2 Ajustement pour placements dans des entités bancaires, financières, d'assurance ou commerciales, qui sont consolidés à des fins comptables, mais qui sortent de la consolidation réglementaire	27	67	80	80	120	136	129	165	130
3 Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan d'après le référentiel comptable applicable, mais exclus de la mesure des expositions du ratio de levier	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4 Ajustement pour instruments financiers dérivés	(1 868)	(9 684)	(5 796)	(10 126)	(7 583)	(9 775)	(12 412)	(12 067)	(13 209)
5 Ajustement pour opérations de financement par titres (c'est-à-dire, actifs assimilés aux pensions et prêts garantis semblables)	(1 292)	(1 945)	(489)	1 989	2 013	1 682	1 772	1 135	860
6 Ajustement pour postes hors bilan (c'est-à-dire, montants en équivalent-crédit des expositions hors bilan)	63 625	61 497	61 564	59 597	55 074	56 709	60 701	59 376	57 098
7 Autres ajustements	(9 722)	(10 256)	(10 270)	(10 138)	(6 111)	(6 216)	(6 067)	(5 927)	(6 185)
8 Expositions du ratio de levier	641 307	626 606	610 353	602 314	572 104	555 830	545 480	537 172	516 838

1 Selon le préavis « Exigences en matière de divulgation au titre du ratio de levier de Bâle III » du BSIF, publié en décembre 2017.

2 Afin d'améliorer la comparabilité, l'information tout compris pour le quatrième trimestre de 2017 et les trimestres précédents a été réorganisée afin de correspondre aux numéros de rangées du préavis « Exigences en matière de divulgation au titre du ratio de levier de Bâle III » du BSIF, publié en décembre 2017. L'information du quatrième trimestre de 2017 et des trimestres précédents n'a pas changée.

ACTIF PONDERE EN FONCTION DU RISQUE

(en millions de dollars)

	T2/18	T1/18	T4/17	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16		
Exigences minimales relatives au total des fonds propres ¹	APR										
Risque de crédit ²											
Approche standard											
Expositions aux entreprises	29 756	2 380	27 707	28 029	26 631	3 727	3 578	3 645	3 674	3 515	
Expositions aux entités souveraines	1 535	123	1 454	1 597	1 550	777	621	780	658	627	
Expositions aux banques	463	37	430	488	438	439	442	521	472	438	
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	2 592	207	2 437	2 735	2 645	2 085	2 100	2 181	2 144	2 075	
Autres risques liés au portefeuille de détail	855	68	838	933	873	833	666	667	647	616	
Portefeuille de négociation	194	16	181	187	188	152	130	123	105	70	
	35 395	2 831	33 047	33 969	32 325	8 013	7 537	7 917	7 700	7 341	
Approche NI avancée											
Expositions aux entreprises	65 193	5 215	63 716	64 924	64 133	64 418	64 074	64 856	65 185	64 496	
Expositions aux entités souveraines ³	2 209	177	2 303	2 093	2 048	1 900	2 075	2 185	2 245	2 150	
Expositions aux banques	3 925	314	3 505	3 215	3 110	3 582	3 601	3 526	3 753	3 602	
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	15 900	1 272	15 706	14 738	14 566	13 691	13 156	12 115	11 497	10 483	
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	17 826	1 426	17 844	17 355	16 931	17 050	17 432	17 512	17 200	16 839	
Autres risques liés au portefeuille de détail	7 553	604	7 507	7 579	8 296	8 182	7 965	7 813	7 738	7 596	
Capitaux propres	729	58	739	759	813	699	734	705	693	717	
Portefeuille de négociation	3 793	303	3 666	3 345	3 164	3 641	3 359	3 576	3 387	3 301	
Titrisations	1 256	100	1 276	1 341	1 296	1 340	1 398	2 218	2 290	1 981	
Rajustement en fonction du facteur scalaire	7 093	567	6 966	6 911	6 852	6 860	6 818	6 860	6 830	6 660	
	125 477	10 036	123 228	122 260	121 209	121 363	120 612	121 366	120 818	117 825	
Autres APR de crédit	10 169	814	10 675	11 427	11 356	10 893	10 322	10 815	11 276	12 539	
Total du risque de crédit (avant les ajustements au titre de l'application progressive des charges liées aux REC) ⁴	171 041	13 681	166 950	167 656	164 890	140 269	138 471	140 098	139 794	137 705	
Risque de marché (approche des modèles internes et approche NI)											
Valeur à risque (VAR)	924	74	858	935	1 203	1 005	989	881	911	1 346	
VAR en situation de crise	2 854	228	2 214	2 058	2 420	2 066	2 104	1 623	1 729	2 019	
Exigences supplémentaires liées aux risques	2 583	207	2 290	1 843	2 186	3 167	2 383	1 624	1 209	1 134	
Titrisation et autres	546	44	247	556	169	85	75	47	86	15	
Total du risque de marché	6 907	553	5 609	5 392	5 978	6 323	5 551	4 175	3 935	4 514	
Risque opérationnel	25 774	2 062	25 241	24 664	24 327	22 452	22 081	21 746	21 327	20 202	
Total de l'APR avant les ajustements au titre de l'application progressive des REC et du plancher de fonds propres ^{4, 5}	A	203 722	16 296	197 800	197 712	195 195	169 044	166 103	166 019	165 056	162 421
Exigence de fonds propres pour les REC ⁴											
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	B	4 346	348	3 798	3 498	3 264	3 655	3 247	2 977	3 021	2 998
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	C	4 509	361	3 940	3 741	3 491	3 909	3 472	3 303	3 351	3 325
Total de l'actif pondéré en fonction du risque	D	4 672	374	4 083	3 935	3 672	4 112	3 652	3 582	3 634	3 606
Ajustement relatif au plancher de fonds propres ⁵											
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	E	-	-	3 049	2 111	s. o.	2 732	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	F	-	-	2 907	1 868	s. o.	2 478	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Total de l'actif pondéré en fonction du risque	G	-	-	2 764	1 674	s. o.	2 275	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Total de l'APR après les ajustements au titre de l'application progressive des REC et du plancher de fonds propres ^{4, 5}											
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	A+B+E	208 068	16 644	204 647	203 321	198 459	175 431	169 350	168 996	168 077	165 419
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	A+C+F	208 231	16 657	204 647	203 321	198 686	175 431	169 575	169 322	168 407	165 746
APR aux fins du total des fonds propres	A+D+G	208 394	16 670	204 647	203 321	198 867	175 431	169 755	169 601	168 690	166 027

¹ Renvoi aux exigences minimales établies par le CBCB avant l'application de la réserve de conservation des fonds propres et de toute autre réserve des fonds propres, y compris, mais sans s'y limiter, le supplément de fonds propres pour les banques mondiales/nationales d'importance systémique, qui pourraient être établies par les organismes de réglementation de temps à autre. Ces exigences se calculent en multipliant l'APR par 8 %.

² Le risque de crédit lié à CIBC Bank USA se calcule à l'aide de la méthode standard.

³ Comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), organisme fédéral canadien, et les prêts étudiants garantis par le gouvernement.

⁴ Par suite de l'option choisie par la CIBC relativement au calcul de l'exigence des fonds propres pour les REC, le calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres sera en fonction des différents APR, avant l'ajustement relatif au plancher de fonds propres, à compter du troisième trimestre de 2014. L'exigence sera appliquée progressivement entre 2014 et 2019 et est liée aux dérivés de gré à gré bilatéraux compris dans l'APR lié au risque de crédit.

⁵ Depuis l'adoption du dispositif de Bâle II en 2008, le BSIF a imposé une exigence relative au plancher de fonds propres pour les institutions qui appliquent l'approche NI avancée pour le risque de crédit. En vigueur au deuxième trimestre de 2018, on détermine le plancher de fonds propres en comparant les fonds propres selon les exigences de l'approche standard de Bâle II à ceux selon les exigences de l'approche de Bâle III, tel qu'il est indiqué par le BSIF. Toute insuffisance entre les fonds propres selon Bâle III et 70 % des fonds propres selon les exigences de l'approche standard de Bâle II est ajoutée aux APR (le plancher de 70 % sera augmenté à 72,5 % au troisième trimestre de 2018 et à 75 % au quatrième trimestre de 2018). Avant le deuxième trimestre de 2018, l'exigence relative au plancher pour les banques à l'aide de l'approche NI avancée visant le risque de crédit était déterminée selon les exigences de Bâle I plutôt que d'après l'approche standard de Bâle II. Les APR (méthode tout compris) au premier trimestre de 2018 et aux quatrième et deuxième trimestres de 2017 comprenaient un ajustement relatif au plancher de fonds propres suivant cette méthode. Se reporter à la section « Amélioration constante des exigences de fonds propres réglementaires » du rapport de gestion du deuxième trimestre de 2018 de notre rapport aux actionnaires pour de plus amples renseignements.

s. o. Sans objet.

VARIATIONS DE L'ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DU RISQUE AUX FINS DES FONDS PROPRES DE PREMIÈRE CATÉGORIE SOUS FORME D' ACTIONS ORDINAIRES ¹

(en millions de dollars)

	T2/18 vs. T1/18		T1/18 vs. T4/17		T4/17 vs. T3/17		T3/17 vs. T2/17	
	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ²	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ²	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ²	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ²
Risque de crédit								
Solde au début de la période	170 748	11 131	171 154	10 125	168 154	9 436	143 924	10 097
Taille du portefeuille ³	4 905	151	5 167	1 127	3 131	668	5 963	193
Qualité du portefeuille ⁴	(1 717)	(591)	(1 298)	(346)	(1 117)	(361)	(2 070)	(301)
Mises à jour du modèle ⁵	(653)	96	69	-	(558)	-	(631)	-
Méthode et politique ⁶	-	-	513	380	70	-	308	-
Acquisitions et cessions	-	-	300	-	-	-	26 517	90
Variations des taux de change	2 729	165	(2 967)	(137)	2 160	130	(5 032)	(292)
Divers	(625)	520	(2 190)	(18)	(686)	252	(825)	(351)
Solde à la fin de la période ⁷	175 387	11 472	170 748	11 131	171 154	10 125	168 154	9 436
Risque de marché								
Solde au début de la période		5 609		5 392		5 978		6 323
Variations des niveaux de risque ⁸		1 079		80		(505)		(473)
Mises à jour du modèle ⁵		257		(8)		32		(261)
Méthode et politique ⁶		-		-		-		-
Acquisitions et cessions		-		-		-		59
Variations des taux de change		(38)		145		(113)		330
Divers		-		-		-		-
Solde à la fin de la période		6 907		5 609		5 392		5 978
Risque opérationnel								
Solde au début de la période		25 241		24 664		24 327		22 452
Variations des niveaux de risque ⁹		533		536		215		306
Méthode et politique ⁶		-		-		-		-
Acquisitions et cessions		-		41		122		1 569
Solde à la fin de la période		25 774		25 241		24 664		24 327

¹ Ne comprend pas l'ajustement relatif au plancher de fonds propres.

² Comprend les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

³ A trait à la hausse/baisse nette des expositions sous-jacentes.

⁴ A trait aux variations des facteurs d'atténuation des risques de crédit et de la qualité du crédit des emprunteurs/contreparties.

⁵ Ont trait aux changements apportés au modèle ou aux paramètres internes.

⁶ Ont trait aux changements réglementaires touchant l'ensemble du secteur (c.-à-d., Bâle III) ainsi qu'aux changements apportés par la CIBC aux méthodes de calcul des fonds propres liés à ses portefeuilles.

⁷ Comprend un montant de 4 346 M\$ (3 798 M\$ au premier trimestre de 2018) au titre de l'APR incluant les REC aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires relativement aux dérivés de gré à gré bilatéraux.

⁸ Ont trait aux variations des positions ouvertes et des données du marché.

⁹ Ont trait aux variations des pertes et aux changements survenus dans l'environnement de l'entreprise, dans les facteurs liés au contrôle interne et dans les produits.

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT (ECD ¹)

(en millions de dollars)

	T2/18		T1/18		T4/17		T3/17		T2/17		T1/17		T4/16		T3/16	
	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard	Approche NI avancée	Approche standard
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements																
Expositions aux entreprises																
Montants utilisés	82 777	24 756	78 623	23 150	78 312	23 390	76 424	22 316	74 544	3 362	71 977	3 204	72 807	3 370	72 146	3 126
Engagements non utilisés	40 825	4 404	40 340	3 996	39 078	4 085	38 629	3 693	39 935	147	37 667	135	36 845	145	37 054	86
Transactions assimilées à des mises en pension	90 817	11	91 235	28	76 899	39	75 016	28	72 087	38	65 326	15	53 644	33	51 372	10
Divers – hors bilan	16 531	738	14 072	703	13 484	697	13 848	675	15 688	216	15 706	235	18 350	229	15 175	440
Dérivés de gré à gré	9 759	39	9 043	46	8 990	64	8 111	75	9 885	-	8 245	-	9 001	-	8 180	-
	240 709	29 948	233 313	27 923	216 763	28 275	212 028	26 787	212 139	3 763	198 921	3 589	190 647	3 777	183 927	3 662
Expositions aux entités souveraines																
Montants utilisés	50 531	11 494	47 049	11 108	41 439	11 827	46 090	11 061	42 224	5 026	41 810	4 759	44 055	4 773	38 454	4 740
Engagements non utilisés	6 484	-	6 168	-	5 642	-	5 733	-	5 547	-	4 722	-	4 670	-	4 830	-
Transactions assimilées à des mises en pension	14 497	-	15 102	-	14 374	-	12 269	-	13 268	-	10 439	-	10 020	-	6 522	-
Divers – hors bilan	535	-	536	-	533	-	554	-	682	-	693	-	753	-	803	-
Dérivés de gré à gré	2 801	-	2 497	-	2 660	-	2 487	-	3 677	-	2 951	-	3 581	-	3 893	-
	74 848	11 494	71 352	11 108	64 648	11 827	67 133	11 061	65 398	5 026	60 615	4 759	63 079	4 773	54 502	4 740
Expositions aux banques																
Montants utilisés	13 186	1 923	11 446	1 821	10 422	2 021	10 276	1 854	10 326	1 776	10 150	1 689	10 715	1 940	13 894	1 847
Engagements non utilisés	980	6	996	6	840	8	984	9	1 040	-	1 089	-	1 011	-	1 036	-
Transactions assimilées à des mises en pension	29 446	-	26 739	-	21 469	-	22 459	-	22 296	-	24 008	-	22 720	-	22 386	-
Divers – hors bilan	66 862	-	63 491	-	64 176	-	62 155	-	64 972	-	61 464	-	62 107	-	59 315	-
Dérivés de gré à gré	8 182	242	8 165	222	7 527	232	6 350	233	7 603	219	6 053	160	6 005	167	5 900	211
	118 656	2 171	110 837	2 049	104 434	2 261	102 224	2 096	106 237	1 995	102 764	1 849	102 558	2 107	102 531	2 058
Expositions brutes des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements	434 213	43 613	415 502	41 080	385 845	42 363	381 385	39 944	383 774	10 784	362 300	10 197	356 284	10 657	340 960	10 460
Moins : garantie donnée aux termes des transactions assimilées à des mises en pension	122 114	-	118 964	-	101 315	-	98 861	-	95 043	-	88 596	-	76 263	-	71 017	-
Expositions nettes des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements	312 099	43 613	296 538	41 080	284 530	42 363	282 524	39 944	288 731	10 784	273 704	10 197	280 021	10 657	269 943	10 460
Portefeuilles de détail																
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier																
Montants utilisés	225 115	3 423	224 655	3 200	223 291	3 423	219 304	3 284	211 790	2 696	206 740	2 556	201 580	2 645	195 464	2 579
Engagements non utilisés	19 978	3	18 900	3	18 922	3	19 967	4	19 543	-	17 926	-	18 375	-	24 050	-
	245 093	3 426	243 555	3 203	242 213	3 426	239 271	3 288	231 333	2 696	224 666	2 556	219 955	2 645	219 514	2 579
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles																
Montants utilisés	22 245	-	21 941	-	21 982	-	21 922	-	21 578	-	21 504	-	21 597	-	21 139	-
Engagements non utilisés	49 812	-	49 860	-	49 140	-	46 383	-	46 623	-	48 231	-	47 140	-	46 887	-
Divers – hors bilan	311	-	240	-	293	-	311	-	302	-	258	-	319	-	308	-
	72 368	-	72 041	-	71 415	-	68 616	-	68 503	-	69 993	-	69 056	-	68 334	-
Autres risques liés au portefeuille de détail																
Montants utilisés	11 558	1 138	11 047	1 081	10 755	1 158	10 466	1 080	10 117	851	9 762	797	9 671	794	9 616	766
Engagements non utilisés	2 448	28	2 430	27	2 396	28	2 142	30	2 088	27	2 073	25	2 026	26	1 999	26
Divers – hors bilan	31	-	36	-	37	-	33	-	34	-	36	-	32	-	32	-
	14 037	1 166	13 513	1 108	13 188	1 186	12 641	1 110	12 239	878	11 871	822	11 729	820	11 647	792
Total des portefeuilles de détail	331 498	4 592	329 109	4 311	326 816	4 612	320 528	4 398	312 075	3 574	306 530	3 378	300 740	3 465	299 495	3 371
Expositions brutes au risque de crédit	14 436	-	13 884	-	14 174	-	13 350	-	12 546	-	13 001	-	18 863	-	18 748	-
	780 147	48 205	758 495	45 391	726 835	46 975	715 263	44 342	708 395	14 358	681 831	13 575	675 887	14 122	659 203	13 831
Moins : garantie donnée aux termes des transactions assimilées à des mises en pension	122 114	-	118 964	-	101 315	-	98 861	-	95 043	-	88 596	-	76 263	-	71 017	-
Expositions nettes au risque de crédit	658 033	48 205	639 531	45 391	625 520	46 975	616 402	44 342	613 352	14 358	593 235	13 575	599 624	14 122	588 186	13 831

¹ Expositions brutes au risque de crédit après les REC liés aux garants financiers et avant la provision pour pertes sur créances.

RISQUE DE CRÉDIT – CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE ¹

(en millions de dollars)

	T2/18	T1/18	T4/17	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16
Entreprises et gouvernements									
Canada									
Montants utilisés	91 465	85 135	80 338	79 063	75 259	72 212	75 116	74 422	70 482
Engagements non utilisés	37 189	36 469	34 823	34 791	36 021	33 465	32 082	32 578	31 863
Transactions assimilées à des mises en pension	7 846	8 278	6 962	6 730	8 244	7 748	7 497	4 336	4 430
Divers – hors bilan	58 302	54 903	52 371	51 675	55 082	54 291	54 925	49 518	46 711
Dérivés de gré à gré	9 300	8 118	9 133	7 625	11 394	7 973	8 887	8 722	8 424
	204 102	192 903	183 627	179 884	186 000	175 689	178 507	169 576	161 910
États-Unis									
Montants utilisés	41 347	38 552	36 261	41 524	40 900	39 201	38 792	37 999	35 069
Engagements non utilisés	7 639	7 562	7 417	7 596	7 403	7 360	7 923	7 937	7 556
Transactions assimilées à des mises en pension	3 160	3 138	2 790	2 430	2 299	2 253	1 675	4 181	3 342
Divers – hors bilan	16 749	16 962	19 358	19 971	18 819	19 294	21 077	20 510	19 007
Dérivés de gré à gré	6 325	5 926	4 754	4 078	4 364	4 055	3 885	3 077	2 649
	75 220	72 140	70 580	75 599	73 785	72 163	73 352	73 704	67 623
Europe									
Montants utilisés	5 325	4 570	4 683	3 805	3 623	4 189	5 244	4 602	4 497
Engagements non utilisés	2 138	2 198	2 133	1 946	2 085	1 791	1 725	1 661	1 674
Transactions assimilées à des mises en pension	932	1 889	1 035	1 166	1 232	781	460	572	485
Divers – hors bilan	8 295	5 483	5 900	4 376	6 892	3 715	4 717	4 761	7 052
Dérivés de gré à gré	3 562	3 449	3 306	3 282	3 502	3 427	3 687	3 726	3 694
	20 252	17 589	17 057	14 575	17 334	13 903	15 833	15 322	17 402
Autres pays									
Montants utilisés	8 357	8 861	8 891	8 398	7 312	8 335	8 425	7 471	7 730
Engagements non utilisés	1 323	1 275	1 187	1 013	1 013	862	796	744	917
Transactions assimilées à des mises en pension	708	807	640	557	833	395	489	174	224
Divers – hors bilan	582	751	564	535	549	563	491	504	509
Dérivés de gré à gré	1 555	2 212	1 984	1 963	1 905	1 794	2 128	2 448	2 262
	12 525	13 906	13 266	12 466	11 612	11 949	12 329	11 341	11 642
	312 099	296 538	284 530	282 524	288 731	273 704	280 021	269 943	258 577

¹ Ce tableau présente les renseignements relatifs à nos expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée. La quasi-totalité de nos expositions liées au portefeuille de détail en vertu de l'approche NI avancée sont au Canada. Expositions brutes au risque de crédit après les REC liés aux garants financiers et avant la provision pour pertes sur créances.

RISQUE DE CRÉDIT – PROFIL DES ÉCHÉANCES ¹

(en millions de dollars)

	T2/18	T1/18	T4/17	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements									
Expositions aux entreprises									
Moins de 1 an ²	64 337	61 810	57 008	56 711	60 057	56 518	57 633	55 488	50 532
1 an à 3 ans	52 742	52 309	50 953	50 325	50 961	47 897	46 676	44 333	42 794
3 ans à 5 ans	37 994	34 340	36 704	34 676	34 822	34 003	36 411	36 344	36 729
Plus de 5 ans	1 723	1 714	1 952	1 818	2 169	1 957	2 108	1 638	1 272
	156 796	150 173	146 617	143 530	148 009	140 375	142 828	137 803	131 327
Expositions aux entités souveraines									
Moins de 1 an ²	14 694	15 110	12 181	18 998	14 516	15 532	15 277	14 571	13 966
1 an à 3 ans	21 222	20 506	20 091	18 926	19 695	17 024	16 886	15 951	15 129
3 ans à 5 ans	24 368	21 070	17 774	16 496	16 883	16 819	20 131	16 302	16 196
Plus de 5 ans	1 349	1 087	1 322	1 213	1 871	1 344	1 504	1 581	1 545
	61 633	57 773	51 368	55 633	52 965	50 719	53 798	48 405	46 836
Expositions aux banques									
Moins de 1 an ²	77 543	74 797	72 800	70 511	72 948	68 075	69 199	67 043	67 425
1 an à 3 ans	12 688	10 992	11 227	10 773	12 768	10 212	9 042	8 787	10 504
3 ans à 5 ans	2 534	2 229	1 844	1 611	1 573	4 008	4 627	7 396	1 573
Plus de 5 ans	905	574	674	466	468	315	527	509	912
	93 670	88 592	86 545	83 361	87 757	82 610	83 395	83 735	80 414
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements	312 099	296 538	284 530	282 524	288 731	273 704	280 021	269 943	258 577
Portefeuilles de détail									
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier									
Moins de 1 an ²	83 307	80 217	77 712	75 496	70 478	68 450	69 027	75 233	75 821
1 an à 3 ans	100 985	101 537	100 461	98 288	93 231	84 631	78 550	71 028	62 362
3 ans à 5 ans	59 151	60 735	63 138	64 414	66 324	70 175	70 880	71 746	72 266
Plus de 5 ans	1 650	1 066	902	1 073	1 300	1 410	1 498	1 507	1 512
	245 093	243 555	242 213	239 271	231 333	224 666	219 955	219 514	211 961
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles									
Moins de 1 an ²	72 368	72 041	71 415	68 616	68 503	69 993	69 056	68 334	67 487
	72 368	72 041	71 415	68 616	68 503	69 993	69 056	68 334	67 487
Expositions aux autres commerces de détail									
Moins de 1 an ²	12 363	12 116	12 036	11 754	11 501	11 274	11 242	11 204	11 092
1 an à 3 ans	183	209	169	174	186	185	180	210	210
3 ans à 5 ans	448	354	295	214	176	148	130	116	109
Plus de 5 ans	1 043	834	688	499	376	264	177	117	86
	14 037	13 513	13 188	12 641	12 239	11 871	11 729	11 647	11 497
Total des portefeuilles de détail	331 498	329 109	326 816	320 528	312 075	306 530	300 740	299 495	290 945
Total des expositions au risque de crédit	643 597	625 647	611 346	603 052	600 806	580 234	580 761	569 438	549 522

¹ Exclut les expositions liées aux titrisations.

² Les emprunts à vue sont inclus dans la catégorie « Moins de 1 an ».

RISQUE DE CRÉDIT ASSOCIÉ AUX DÉRIVÉS

(en millions de dollars)

	T2/18			Montant de crédit ¹	T2/18	T1/18	T4/17	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	
	Coût de remplacement actuel				Montant pondéré en fonction du risque									
	Négociation	GAP	Total											
Dérivés de taux d'intérêt														
Dérivés de gré à gré														
Contrats de garantie de taux d'intérêt	104	-	104	39	2	1	3	1	2	6	2	22	14	
Swaps	5 984	826	6 810	4 958	542	563	653	693	759	741	915	1 100	926	
Options achetées	76	9	85	22	11	16	22	17	20	14	13	21	20	
	6 164	835	6 999	5 019	555	580	678	711	781	761	930	1 143	960	
Dérivés négociés en Bourse	1	-	1	128	3	1	2	2	2	1	2	1	1	
Total des dérivés de taux d'intérêt	6 165	835	7 000	5 147	558	581	680	713	783	762	932	1 144	961	
Dérivés de change														
Dérivés de gré à gré														
Contrats à terme de gré à gré	3 635	46	3 681	3 500	976	1 061	938	970	869	839	900	732	874	
Swaps	5 155	1 945	7 100	4 535	861	834	847	784	775	653	673	653	603	
Options achetées	211	-	211	267	68	84	81	107	126	104	123	144	217	
	9 001	1 991	10 992	8 302	1 905	1 979	1 866	1 861	1 770	1 596	1 696	1 529	1 694	
Dérivés de crédit														
Dérivés de gré à gré														
Swaps sur défaillance – protection souscrite	110	-	110	35	7	8	10	7	4	4	7	8	9	
Swaps sur défaillance – protection vendue	-	-	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	110	-	110	38	7	8	10	7	4	4	7	8	9	
Dérivés sur actions														
Dérivés de gré à gré	1 232	64	1 296	2 003	504	498	520	479	540	445	379	300	306	
Dérivés négociés en Bourse	1 780	-	1 780	4 438	110	101	84	75	70	44	49	45	45	
	3 012	64	3 076	6 441	614	599	604	554	610	489	428	345	351	
Dérivés sur métaux précieux														
Dérivés de gré à gré	35	-	35	50	21	22	19	15	20	28	17	15	10	
Dérivés négociés en Bourse	171	-	171	17	1	1	1	1	1	1	-	-	5	
	206	-	206	67	22	23	20	16	21	29	17	15	15	
Autres dérivés sur marchandises														
Dérivés de gré à gré	2 466	-	2 466	3 651	1 388	1 155	902	730	1 054	991	1 025	888	743	
Dérivés négociés en Bourse	89	-	89	1 326	50	50	40	33	38	37	39	43	64	
	2 555	-	2 555	4 977	1 438	1 205	942	763	1 092	1 028	1 064	931	807	
Exposition à des activités autres que de négociation liée aux contreparties centrales					210	167	176	145	153	155	286	225	443	
Exigence de fonds propres aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires pour les REC					4 346	3 798	3 498	3 264	3 655	3 247	2 977	3 021	2 998	
Total des dérivés avant la compensation	21 049	2 890	23 939	24 972	9 100	8 360	7 796	7 323	8 088	7 310	7 407	7 218	7 278	
Moins : incidence des accords généraux de compensation ²				(13 533)										
Total des dérivés				10 406	24 972	9 100	8 360	7 796	7 323	8 088	7 310	7 407	7 218	

¹ Somme du coût de remplacement courant et des expositions futures éventuelles, rajustée pour tenir compte des accords généraux de compensation et de l'incidence des garanties totalisant 5 025 M\$ (4 536 M\$ au premier trimestre de 2018). Les garanties sont composées de liquidités de 4 064 M\$ (3 851 M\$ au premier trimestre de 2018) et de valeurs émises par le gouvernement de 961 M\$ (685 M\$ au premier trimestre de 2018).

² Comprennent les montants assujettis à la compensation en vertu d'accords de compensation exécutoires, tels que les accords de l'International Swaps and Derivatives Association, les accords d'échange ou de compensation de dérivés conclus avec des contreparties, les conventions-cadres de mise en pension de titres et les conventions-cadres d'accords de prêts de titres. En vertu de tels accords, toutes les transactions en cours régies par l'accord pertinent peuvent être compensées en cas de défaut ou si un autre événement prédéterminé se produit.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS (MÉTHODE DE NOTATION DU RISQUE)^{1, 2}

(en millions de dollars)

Note de la CIBC	Équivalent Standard & Poor's	Équivalent Moody's Investors Service	T2/18							T1/18							
			Montants notionnels des engagements		% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée en fonction des expositions	APR	Montants notionnels des engagements		% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée en fonction des expositions	APR	
			ECD	non utilisés	ECD	non utilisés	ECD	non utilisés	ECD	non utilisés	ECD	non utilisés	ECD	non utilisés	ECD	non utilisés	
Expositions aux entreprises																	
De première qualité																	
10	0,03 % - 0,03 %	AAA	Aaa	2 008	142	67	0,02	13	4	73	1 956	6	81	0,02	18	4	74
21	0,03 % - 0,03 %	AA+	Aa1	1 047	39	65	0,04	19	3	32	1 009	246	63	0,04	18	3	30
24	0,04 % - 0,05 %	AA	Aa2	6 047	824	65	0,04	8	2	134	4 895	857	65	0,04	10	2	118
27	0,05 % - 0,06 %	AA-	Aa3	7 526	1 317	64	0,05	13	4	321	5 564	543	65	0,05	12	3	194
31	0,07 % - 0,09 %	A+	A1	4 171	1 258	64	0,08	33	18	730	4 872	1 515	64	0,08	35	18	895
34	0,09 % - 0,12 %	A	A2	7 931	3 996	65	0,10	34	22	1 726	6 760	3 412	65	0,10	33	22	1 480
37	0,13 % - 0,16 %	A-	A3	11 391	5 754	65	0,12	37	28	3 187	11 747	6 573	65	0,13	36	29	3 407
41	0,15 % - 0,22 %	BBB+	Baa1	20 661	10 865	66	0,16	42	35	7 281	20 080	10 964	66	0,17	42	37	7 333
44	0,19 % - 0,30 %	BBB	Baa2	16 478	8 643	66	0,23	41	41	6 780	16 008	8 861	66	0,24	40	41	6 520
47	0,31 % - 0,38 %	BBB-	Baa3	19 771	10 858	67	0,32	37	47	9 255	19 147	10 356	67	0,33	36	46	8 747
De qualité inférieure																	
51	0,39 % - 0,61 %	BB+	Ba1	16 057	6 939	49	0,52	34	52	8 281	15 647	6 964	49	0,51	35	51	8 030
54	0,62 % - 1,09 %	BB	Ba2	15 121	6 430	50	0,70	32	52	7 912	14 313	6 412	50	0,70	33	52	7 424
57	1,10 % - 1,92 %	BB-	Ba3	11 531	4 883	51	1,27	32	63	7 271	11 343	4 405	51	1,28	33	65	7 361
61	1,93 % - 3,69 %	B+	B1	9 576	3 852	50	2,17	29	68	6 489	8 967	3 534	51	2,13	30	68	6 138
64	3,70 % - 7,27 %	B	B2	4 424	1 399	56	4,04	34	91	4 012	4 778	1 575	56	4,19	34	92	4 251
67	7,28 % - 12,11 %	B-	B3	899	144	53	8,26	31	108	973	851	184	52	8,29	29	100	848
Liste de surveillance																	
70	12,12 % - 20,67 %	CCC+	Caa1	376	94	52	18,35	38	184	692	481	87	53	18,27	41	203	974
75	12,12 % - 20,67 %	CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	135	19	53	17,06	61	305	413	78	26	52	16,72	71	331	258
80	20,68 % - 99,99 %	CC à C	Ca	377	73	42	39,67	27	140	527	460	107	43	35,00	26	134	617
Défaut																	
90	100 %	D	C	404	52	38	100,00	33	183	739	325	15	36	100,00	41	152	493
Expositions aux entités souveraines																	
De première qualité																	
00	0,01 % - 0,015 %	AAA	Aaa	29 125	205	65	0,01	5	1	211	29 142	189	64	0,01	5	1	230
10	0,016 % - 0,025 %	AAA	Aaa	21 107	3 190	63	0,02	9	2	452	18 250	3 097	63	0,02	13	3	526
21	0,016 % - 0,025 %	AA+	Aa1	2 513	1 382	64	0,02	13	2	51	1 887	1 265	63	0,02	14	2	36
24	0,016 % - 0,025 %	AA	Aa2	2 604	750	65	0,02	29	7	187	2 837	756	65	0,02	38	9	260
27	0,026 % - 0,035 %	AA-	Aa3	2 248	1 840	66	0,03	19	3	69	1 716	1 596	66	0,03	14	3	52
31	0,036 % - 0,05 %	A+	A1	826	851	65	0,04	25	8	67	882	785	66	0,04	25	7	64
34	0,06 % - 0,065 %	A	A2	1 284	781	66	0,05	27	15	189	1 120	877	66	0,05	23	11	126
37	0,066 % - 0,08 %	A-	A3	496	430	66	0,08	16	8	40	562	418	66	0,08	20	9	49
41	0,09 % - 0,16 %	BBB+	Baa1	550	301	66	0,14	18	12	65	535	304	66	0,14	18	12	63
44	0,16 % - 0,26 %	BBB	Baa2	150	94	67	0,23	39	37	56	150	63	68	0,24	44	41	61
47	0,27 % - 0,42 %	BBB-	Baa3	111	48	68	0,33	48	47	53	118	41	68	0,34	50	52	61
De qualité inférieure																	
51	0,43 % - 0,61 %	BB+	Ba1	518	213	45	0,54	8	10	53	496	216	35	0,53	9	10	51
54	0,62 % - 1,09 %	BB	Ba2	31	12	55	0,74	35	60	19	19	11	55	0,73	32	48	9
57	1,10 % - 1,92 %	BB-	Ba3	33	2	65	1,41	27	53	17	23	3	68	1,40	35	69	16
61	1,93 % - 3,99 %	B+	B1	6	1	67	2,49	20	47	3	7	2	68	2,45	23	54	4
64	4,00 % - 7,27 %	B	B2	30	4	68	6,08	21	65	19	30	3	69	6,00	26	82	24
67	7,28 % - 12,11 %	B-	B3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Liste de surveillance																	
70	12,12 % - 20,67 %	CCC+	Caa1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
75	12,12 % - 20,67 %	CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
80	20,68 % - 99,99 %	CC à C	Ca	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaut																	
90	100,00 %	D	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
				61 632	10 104	64	0,03	9	3	1 551	57 774	9 626	64	0,03	11	3	1 632

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 16.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS (MÉTHODE DE NOTATION DU RISQUE) ^{1, 2} (suite)

(en millions de dollars)

Note de la CIBC Expositions aux banques	Tranches de PD	Équivalent Standard & Poor's	Équivalent Moody's Investors Service	T2/18						T1/18							
				Montants		% de l'ECD	% de la PD	% de la PCD	% de la	Montants		% de l'ECD	% de la PD	% de la PCD	% de la		
				des engagements	non utilisés	pondérée en fonction des expositions	pondérée en fonction des expositions	pondérée en fonction des expositions	pondération de la moyenne pondérée en fonction des expositions	des engagements	non utilisés	pondérée en fonction des expositions	pondérée en fonction des expositions	pondérée en fonction des expositions	pondération de la moyenne pondérée en fonction des expositions	APR	
ECD						ECD							APR				
De première qualité																	
10	0,03 %-0,03 %	AAA	Aaa	3 137	-	-	0,02	25	9	269	2 725	-	-	0,02	24	8	206
21	0,03 %-0,03 %	AA+	Aa1	41	88	-	0,03	20	4	2	55	87	-	0,03	20	6	3
24	0,04 %-0,05 %	AA	Aa2	33 682	-	-	0,04	6	1	288	31 969	-	-	0,04	6	1	301
27	0,05 %-0,06 %	AA-	Aa3	7 200	-	-	0,05	18	8	579	7 036	-	-	0,05	15	7	459
31	0,07 %-0,09 %	A+	A1	20 749	50	65	0,08	24	8	1 742	19 016	50	65	0,08	22	8	1 472
34	0,09 %-0,12 %	A	A2	13 650	102	64	0,10	7	4	501	12 883	102	64	0,10	7	4	464
37	0,13 %-0,16 %	A-	A3	7 432	285	65	0,12	13	6	466	6 659	285	65	0,13	15	8	524
41	0,17 %-0,22 %	BBB+	Baa1	5 394	517	65	0,16	15	10	556	5 144	376	64	0,17	14	10	537
44	0,23 %-0,30 %	BBB	Baa2	201	50	65	0,23	6	9	19	502	220	64	0,24	7	7	38
47	0,31 %-0,42 %	BBB-	Baa3	875	403	63	0,33	17	19	163	1 048	402	63	0,34	14	15	161
				92 361	1 495	60	0,07	13	5	4 585	87 037	1 522	60	0,08	12	5	4 165
De qualité inférieure																	
51	0,43 %-0,61 %	BB+	Ba1	38	106	49	0,54	(36)	(51)	(19)	396	106	49	0,53	(3)	(4)	(16)
54	0,62 %-1,09 %	BB	Ba2	268	1	66	0,74	20	28	76	243	1	67	0,73	18	27	66
57	1,10 %-1,92 %	BB-	Ba3	124	-	-	1,41	41	95	118	144	-	-	1,40	42	95	136
61	1,93 %-3,99 %	B+	B1	291	1	67	2,49	7	18	54	256	-	-	2,45	9	23	60
64	4,00 %-7,27 %	B	B2	587	48	50	6,08	13	46	268	512	48	50	6,00	13	47	243
67	7,28 %-12,11 %	B-	B3	1	-	-	9,76	40	144	2	1	-	-	9,57	40	144	2
				1 309	156	49	3,59	14	38	499	1 552	155	49	2,77	12	32	491
Liste de surveillance																	
70	12,12 %-20,67 %	CCC+	Caa1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	16,72	40	181	3
75	12,12 %-20,67 %	CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
80	20,68 %-99,99 %	CC à C	Ca	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
				-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	13,51	32	147	3
Défaut																	
90	100 %	D	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
				93 670	1 651	59	0,12	13	5	5 084	88 590	1 677	59	0,12	12	5	4 659
				311 233	79 336	61	0,56	22	24	73 463	295 645	77 945	61	0,56	23	24	71 483
Prêts hypothécaires commerciaux (approche de classement)																	
Très bon profil				707	29	52			70	495	743	9	78			70	520
Bon profil				145	-	-			90	130	122	-	-			90	110
Profil satisfaisant				13	-	-			115	15	23	-	-			117	27
Profil faible				-	-	-			-	-	-	-	-			-	-
Défaut				1	-	-			-	-	5	-	-			-	-
				866	29	52			74	640	893	9	78			74	657
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements				312 099	79 365	61			24	74 103	295 538	77 954	61			24	72 140

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 16.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS (MÉTHODE DE NOTATION DU RISQUE)^{1, 2} (suite)

(en millions de dollars)

Note de la CIBC Expositions aux banques	Tranches de PD	Équivalent Standard & Poor's	Équivalent Moody's Investors Service	T4/17						T3/17							
				Montants notionnels des engagements		% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée en fonction des expositions	Montants notionnels des engagements		% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée en fonction des expositions	APR	
				ECD non utilisés						ECD non utilisés						APR	
De première qualité																	
10	0,03 %-0,03 %	AAA	Aaa	2 724	-	-	0,02	22	5	122	2 242	-	-	0,02	21	5	115
21	0,03 %-0,03 %	AA+	Aa1	44	86	-	0,03	28	8	4	44	82	-	0,03	26	7	3
24	0,04 %-0,05 %	AA	Aa2	36 085	-	-	0,04	7	1	401	34 617	-	-	0,04	7	1	398
27	0,05 %-0,06 %	AA-	Aa3	2 709	-	-	0,05	26	11	275	5 568	-	-	0,05	15	6	330
31	0,07 %-0,09 %	A+	A1	16 683	50	65	0,08	22	8	1 358	12 682	49	65	0,08	25	9	1 144
34	0,09 %-0,12 %	A	A2	14 419	62	69	0,10	6	3	461	13 967	67	64	0,10	6	3	462
37	0,13 %-0,16 %	A-	A3	7 079	330	63	0,13	16	9	603	6 692	431	63	0,13	15	8	557
41	0,17 %-0,22 %	BBB+	Baa1	4 542	341	65	0,17	16	12	544	5 149	115	68	0,17	15	11	569
44	0,23 %-0,30 %	BBB	Baa2	516	145	68	0,24	10	10	50	932	516	64	0,24	11	10	93
47	0,31 %-0,42 %	BBB-	Baa3	586	300	63	0,34	16	17	98	387	302	63	0,34	13	14	55
De qualité inférieure				85 387	1 314	60	0,08	12	5	3 916	82 280	1 562	61	0,08	12	5	3 726
51	0,43 %-0,61 %	BB+	Ba1	35	53	42	0,53	44	53	6	119	76	46	0,53	9	22	26
54	0,62 %-1,09 %	BB	Ba2	396	46	50	0,73	12	18	70	316	-	-	0,73	12	19	59
57	1,10 %-1,92 %	BB-	Ba3	75	-	-	1,40	33	76	57	49	4	32	1,40	32	80	39
61	1,93 %-3,99 %	B+	B1	210	1	69	2,45	10	25	52	309	1	68	2,45	8	19	60
64	4,00 %-7,27 %	B	B2	443	-	-	6,00	12	44	196	303	-	-	6,00	16	59	179
67	7,28 %-12,11 %	B-	B3	1	-	-	9,57	40	144	1	-	-	-	-	-	-	-
Liste de surveillance				1 160	100	46	3,10	11	31	382	1 096	81	46	2,85	13	33	363
70	12,12 %-20,67 %	CCC+	Caa1	-	-	-	-	-	-	-	10	-	-	16,72	16	82	8
75	12,12 %-20,67 %	CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
80	20,68 %-99,99 %	CC à C	Ca	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Défaut				-	-	-	-	-	-	-	10	-	-	16,72	15	80	8
90	100 %	D	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements				86 547	1 414	59	0,12	12	5	4 298	83 386	1 643	60	0,11	12	5	4 097
Prêts hypothécaires commerciaux (approche de classement)				283 465	74 742	61	0,58	23	25	71 729	281 435	75 048	60	0,59	23	25	70 570
Très bon profil				899	43	56	-	70	629	943	108	52	-	70	660		
Bon profil				131	-	-	-	90	118	98	4	50	-	90	88		
Profil satisfaisant				30	15	60	-	117	35	43	15	60	-	114	49		
Profil faible				-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	200	2		
Défaut				5	-	-	-	-	-	4	-	-	-	-	-		
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements				1 065	58	57	-	73	782	1 089	127	53	-	73	799		
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements				284 530	74 800	61	-	26	72 511	282 524	75 175	60	-	25	71 369		

¹ Expositions brutes au risque de crédit après les REC liés aux garants financiers et de l'atténuation du risque de crédit, et avant la provision pour pertes sur créances.

² Il existe plusieurs différences importantes entre l'application des dispositions selon Bâle et celles selon l'IFRS 9 qui pourraient entraîner des estimations considérablement divergentes pour déterminer la PD et la PCD. Les paramètres de Bâle sont fondés sur des données historiques à long terme et sont ponctués de périodes de ralentissement et comprennent des ajustements à des fins de sécurité, alors que les paramètres de l'IFRS 9 sont des estimations faites à un moment dans le temps et fondées sur des informations prospectives. Pour plus de précisions, se reporter à la note 1 des états financiers consolidés intermédiaires du rapport aux actionnaires du deuxième trimestre.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ^{1,2}

(en millions de dollars)

		T2/18								
		Montants des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée en fonction des expositions	APR	Pertes attendues	% des pertes ajustées selon la pondération moyennes des risques ³	
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada		Tranches de PD								
Montants assurés utilisés et non utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	82 236	-	-	0,01	5	1	763	1	1
	0,11 % - 0,20 %	392	-	-	0,18	23	22	85	-	22
Très faible	0,21 % - 0,35 %	674	-	-	0,24	19	21	140	-	21
	0,36 % - 0,50 %	1	-	-	0,49	13	20	-	-	21
Bas	0,51 % - 1,00 %	85	-	-	0,54	22	35	29	-	36
		83 388	-	-	0,01	5	1	1 017	1	1
Montants non assurés non utilisés ⁵										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	14 582	46 445	31	0,04	32	4	522	2	4
	0,11 % - 0,20 %	4 428	4 428	100	0,14	23	7	314	1	7
Très faible	0,21 % - 0,35 %	66	180	37	0,28	35	18	12	-	19
	0,36 % - 0,50 %	429	1 246	34	0,39	36	23	100	1	25
Bas	0,51 % - 1,00 %	300	956	31	0,51	34	27	82	1	30
	1,01 % - 2,00 %	140	424	33	1,41	36	56	79	1	63
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	8	20	42	2,22	38	78	6	-	88
	5,01 % - 10,00 %	11	29	38	5,34	36	122	14	-	146
Haut	10,01 % - 99,99 %	13	35	37	19,75	37	204	26	1	294
Défaut	100 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		19 977	53 763	37	0,10	30	6	1 155	7	6
Montants non assurés utilisés ⁵										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	77 166	s. o.	s. o.	0,06	20	3	2 435	9	3
	0,11 % - 0,20 %	15 445	s. o.	s. o.	0,18	23	9	1 317	6	9
Très faible	0,21 % - 0,35 %	20 972	s. o.	s. o.	0,31	18	10	2 056	12	10
	0,36 % - 0,50 %	2 467	s. o.	s. o.	0,40	35	23	566	3	25
Bas	0,51 % - 1,00 %	7 845	s. o.	s. o.	0,77	25	26	2 055	15	29
	1,01 % - 2,00 %	13 366	s. o.	s. o.	1,27	17	26	3 415	30	28
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	3 501	s. o.	s. o.	3,54	21	56	1 954	25	65
	5,01 % - 10,00 %	175	s. o.	s. o.	5,93	32	113	197	3	136
Haut	10,01 % - 99,99 %	484	s. o.	s. o.	31,61	24	127	617	33	213
Défaut	100 %	307	s. o.	s. o.	100,00	25	43	133	79	363
		141 728	s. o.	s. o.	0,69	20	10	14 745	215	12
Expositions au crédit de détail renouvelables admissibles										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	31 005	36 967	77	0,04	96	3	868	13	3
	0,11 % - 0,20 %	8 614	9 529	70	0,14	91	7	620	11	9
Très faible	0,21 % - 0,35 %	6 298	5 262	88	0,26	88	12	743	15	15
	0,36 % - 0,50 %	2 664	2 668	66	0,43	88	17	466	10	22
Bas	0,51 % - 1,00 %	7 160	5 672	62	0,72	89	26	1 894	46	35
	1,01 % - 2,00 %	7 133	3 912	69	1,42	92	45	3 238	93	62
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	6 549	2 894	68	3,05	90	78	5 088	180	112
	5,01 % - 10,00 %	1 639	369	68	7,14	87	131	2 151	102	209
Haut	10,01 % - 99,99 %	1 258	362	69	30,24	90	214	2 686	341	552
Défaut	100 %	48	-	-	100,00	85	150	72	39	1 172
		72 368	67 635	74	1,32	92	25	17 826	850	39
Autres risques liés au portefeuille de détail										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	3 143	1 275	77	0,08	29	5	148	1	5
	0,11 % - 0,20 %	1 153	446	65	0,13	72	22	251	1	23
Très faible	0,21 % - 0,35 %	1 109	586	58	0,29	74	39	428	2	41
	0,36 % - 0,50 %	-	3	5	0,43	95	63	-	-	68
Bas	0,51 % - 1,00 %	3 496	770	54	0,80	71	65	2 277	20	72
	1,01 % - 2,00 %	1 473	225	62	1,39	75	86	1 268	15	99
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	2 445	116	67	3,16	62	87	2 120	51	113
	5,01 % - 10,00 %	431	38	67	8,25	84	134	577	30	220
Haut	10,01 % - 99,99 %	721	287	63	52,31	30	66	474	85	215
Défaut	100 %	66	-	-	100,00	75	14	10	60	1 154
		14 037	3 746	65	4,35	59	54	7 553	265	77
		331 498	125 144	58	0,77	34	13	42 296	1 338	18

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 20.



QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ^{1, 2}

(en millions de dollars)

		T1/18								
		Montants notionnels des engagements ECD	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée en fonction des expositions	APR	Pertes attendues	% des pertes attendues ajustées selon la pondération moyennes des risques ³	
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada										
Montants assurés utilisés et non utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	85 018	-	0,01	5	1	790	1	1	
	0,11 % - 0,20 %	389	-	0,18	23	21	83	-	22	
Très faible	0,21 % - 0,35 %	694	-	0,25	19	21	147	-	22	
	0,36 % - 0,50 %	1	-	0,49	13	20	-	-	21	
Bas	0,51 % - 1,00 %	88	-	0,53	22	34	30	-	36	
		86 190	-	0,01	5	1	1 050	1	-	
Montants non assurés non utilisés ⁵										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	13 395	45 078	30	0,04	32	464	2	4	
	0,11 % - 0,20 %	4 481	4 994	90	0,14	24	329	2	8	
Très faible	0,21 % - 0,35 %	551	1 622	34	0,30	36	107	1	21	
	0,36 % - 0,50 %	-	-	-	-	-	-	-	-	
Bas	0,51 % - 1,00 %	279	931	30	0,53	31	71	-	27	
	1,01 % - 2,00 %	155	486	32	1,16	36	78	1	55	
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	29	72	41	4,36	40	36	1	143	
	5,01 % - 10,00 %	-	-	-	-	-	23	-	-	
Haut	10,01 % - 99,99 %	11	28	38	26,77	37	-	1	338	
Défaut	100 %	-	-	-	-	-	-	-	-	
		18 901	53 211	36	0,11	30	1 108	8	6	
Montants non assurés utilisés ⁵										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	73 458	s. o.	s. o.	0,06	20	2 309	9	3	
	0,11 % - 0,20 %	15 589	s. o.	s. o.	0,18	23	1 348	7	9	
Très faible	0,21 % - 0,35 %	23 245	s. o.	s. o.	0,31	19	2 494	14	11	
	0,36 % - 0,50 %	303	s. o.	s. o.	0,45	21	44	-	16	
Bas	0,51 % - 1,00 %	7 573	s. o.	s. o.	0,77	25	1 966	15	28	
	1,01 % - 2,00 %	14 015	s. o.	s. o.	1,26	18	3 613	31	29	
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	3 497	s. o.	s. o.	3,65	22	2 099	28	70	
	5,01 % - 10,00 %	26	s. o.	s. o.	7,16	19	76	-	93	
Haut	10,01 % - 99,99 %	490	s. o.	s. o.	33,67	22	598	36	213	
Défaut	100 %	268	s. o.	s. o.	100,00	24	107	70	369	
		138 464	s. o.	s. o.	0,68	20	14 598	210	12	
Expositions au crédit de détail renouvelables admissibles										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	30 533	36 292	77	0,04	96	859	13	3	
	0,11 % - 0,20 %	8 608	9 506	70	0,14	91	622	11	9	
Très faible	0,21 % - 0,35 %	6 286	5 250	88	0,26	88	741	15	15	
	0,36 % - 0,50 %	2 711	2 722	67	0,43	88	474	10	22	
Bas	0,51 % - 1,00 %	7 204	5 738	63	0,72	89	1 903	46	34	
	1,01 % - 2,00 %	7 227	4 009	69	1,42	92	3 278	84	62	
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	6 556	2 909	69	3,05	90	5 087	180	112	
	5,01 % - 10,00 %	1 616	353	69	7,12	87	2 113	100	208	
Haut	10,01 % - 99,99 %	1 253	351	70	31,12	89	2 684	348	562	
Défaut	100 %	47	-	-	100,00	84	83	36	1 154	
		72 041	67 130	75	1,33	92	17 844	853	40	
Autres risques liés au portefeuille de détail										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	3 347	1 284	77	0,08	33	196	1	6	
	0,11 % - 0,20 %	429	447	66	0,14	81	107	-	26	
Très faible	0,21 % - 0,35 %	1 267	585	58	0,28	73	471	3	40	
	0,36 % - 0,50 %	1	4	12	0,43	95	-	-	68	
Bas	0,51 % - 1,00 %	3 271	787	55	0,79	69	2 067	18	70	
	1,01 % - 2,00 %	1 547	224	62	1,39	77	1 357	16	101	
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	2 382	116	66	3,09	64	2 130	50	116	
	5,01 % - 10,00 %	467	36	67	7,77	82	603	30	209	
Haut	10,01 % - 99,99 %	737	243	59	49,49	35	566	87	227	
Défaut	100 %	65	-	-	100,00	74	10	60	1 161	
		13 513	3 726	65	4,39	60	7 507	265	80	
		329 109	124 067	58	0,77	34	42 107	1 337	18	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 20.



QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ^{1, 2}

(en millions de dollars)

		T4/17									
		Montants notionnels des engagements	% de l'ECD pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée en fonction des expositions	APR	Pertes attendues	% des pertes attendues ajustées selon la pondération moyennes des risques ³		
		ECD	non utilisés								
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au											
Montants assurés utilisés et non utilisés ⁴											
Exceptionnellement faible		0,01 % - 0,10 %	87 815	-	-	0,01	5	1	816	1	1
		0,11 % - 0,20 %	366	-	-	0,18	22	21	77	-	22
Très faible		0,21 % - 0,35 %	702	-	-	0,25	19	21	146	-	21
		0,36 % - 0,50 %	1	-	-	0,47	15	23	-	-	24
Bas		0,51 % - 1,00 %	79	-	-	0,53	21	34	27	-	35
			88 963	-	-	0,01	5	1	1 066	1	1
Montants non assurés non utilisés ⁵											
Exceptionnellement faible		0,01 % - 0,10 %	13 196	44 389	30	0,04	31	3	448	2	4
		0,11 % - 0,20 %	4 708	5 226	90	0,14	24	7	345	2	8
Très faible		0,21 % - 0,35 %	543	1 607	34	0,30	35	19	104	1	20
		0,36 % - 0,50 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bas		0,51 % - 1,00 %	280	926	30	0,53	30	25	69	-	27
		1,01 % - 2,00 %	153	473	32	1,16	36	49	76	1	54
Moyenne		2,01 % - 5,00 %	32	75	43	4,35	39	119	38	1	140
		5,01 % - 10,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Haut		10,01 % - 99,99 %	9	27	35	26,35	37	217	21	1	340
Défaut		100 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			18 921	52 723	36	0,11	29	6	1 101	8	6
Montants non assurés utilisés ⁵											
Exceptionnellement faible		0,01 % - 0,10 %	72 647	s. o.	s. o.	0,06	20	3	2 257	9	3
		0,11 % - 0,20 %	13 851	s. o.	s. o.	0,17	23	8	1 157	6	9
Très faible		0,21 % - 0,35 %	23 305	s. o.	s. o.	0,31	19	11	2 484	14	11
		0,36 % - 0,50 %	310	s. o.	s. o.	0,45	20	14	45	-	16
Bas		0,51 % - 1,00 %	6 591	s. o.	s. o.	0,77	24	25	1 671	12	28
		1,01 % - 2,00 %	13 624	s. o.	s. o.	1,26	17	25	3 438	30	28
Moyenne		2,01 % - 5,00 %	3 315	s. o.	s. o.	3,68	21	59	1 967	26	69
		5,01 % - 10,00 %	29	s. o.	s. o.	7,28	20	77	22	-	94
Haut		10,01 % - 99,99 %	417	s. o.	s. o.	33,28	22	121	503	30	209
Défaut		100 %	240	s. o.	s. o.	100,00	24	39	92	65	377
			134 329	s. o.	s. o.	0,64	20	10	13 637	192	12
Expositions au crédit de détail renouvelables admissibles											
Exceptionnellement faible		0,01 % - 0,10 %	29 988	35 725	77	0,04	92	3	777	11	3
		0,11 % - 0,20 %	8 456	9 361	70	0,14	85	7	579	10	8
Très faible		0,21 % - 0,35 %	6 319	5 284	88	0,26	84	11	706	14	14
		0,36 % - 0,50 %	4 118	4 007	64	0,41	88	17	698	15	22
Bas		0,51 % - 1,00 %	5 753	4 425	64	0,76	83	26	1 498	37	34
		1,01 % - 2,00 %	7 146	3 953	69	1,42	89	44	3 162	90	60
Moyenne		2,01 % - 5,00 %	6 634	2 939	70	3,05	87	75	4 996	177	109
		5,01 % - 10,00 %	1 637	361	72	7,15	83	126	2 059	98	200
Haut		10,01 % - 99,99 %	1 319	374	85	30,48	88	211	2 785	355	547
Défaut		100 %	45	-	-	100,00	85	209	95	35	1 170
			71 415	66 429	74	1,36	89	24	17 355	842	39
Autres risques liés au portefeuille de détail											
Exceptionnellement faible		0,01 % - 0,10 %	3 259	1 301	76	0,08	33	6	192	1	6
		0,11 % - 0,20 %	430	450	65	0,14	78	24	104	-	26
Très faible		0,21 % - 0,35 %	1 202	564	57	0,28	73	37	446	2	40
		0,36 % - 0,50 %	6	9	41	0,39	95	59	3	-	63
Bas		0,51 % - 1,00 %	3 170	741	54	0,79	69	63	1 999	17	70
		1,01 % - 2,00 %	1 555	221	62	1,39	77	87	1 353	16	100
Moyenne		2,01 % - 5,00 %	2 319	107	67	3,12	65	91	2 119	50	118
		5,01 % - 10,00 %	470	37	64	7,76	81	127	598	30	206
Haut		10,01 % - 99,99 %	721	266	60	48,08	35	76	551	84	223
Défaut		100 %	56	-	-	100,00	78	380	214	33	1 101
			13 188	3 696	65	4,29	60	57	7 579	233	80
			326 816	122 848	58	0,74	33	12	40 738	1 276	17

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 20.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ^{1, 2}

(en millions de dollars)

		T3/17								
		Montants des engagements	% de l'ECD moyenne % de la PD	% de la PCD moyenne	% de la pondération de la moyenne	APR	Pertes attendues	% des pertes attendues ajustées selon la pondération moyennes des risques ³		
		ECD	non utilisés	expositions	expositions	expositions	expositions	expositions		
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada										
Montants assurés utilisés et non utilisés ⁴		Tranches de PD								
Exceptionnellement faible		89 986	-	-	0,01	5	1	836	1	1
		368	-	-	0,18	22	21	76	-	21
Très faible		715	-	-	0,25	19	21	148	-	21
		1	-	-	0,47	16	24	-	-	25
Bas		77	-	-	0,53	21	33	26	-	35
		91 147	-	-	0,01	5	1	1 086	1	1
Montants non assurés non utilisés ⁵										
Exceptionnellement faible		12 999	43 718	30	0,04	31	3	440	2	4
		6 052	6 884	88	0,14	24	7	453	2	8
Très faible		400	1 196	33	0,34	35	21	84	-	22
		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bas		311	1 032	30	0,53	31	26	79	1	28
		165	507	32	1,16	35	48	79	1	53
Moyenne		30	77	39	4,36	38	115	34	-	135
		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Haut		11	30	36	26,84	38	218	23	1	344
Défaut		-	-	-	-	-	-	-	-	-
		19 968	53 444	37	0,11	29	6	1 192	7	6
Montants non assurés utilisés ⁵										
Exceptionnellement faible		67 817	s. o.	s. o.	0,06	20	3	2 097	8	3
		14 079	s. o.	s. o.	0,18	23	9	1 205	6	9
Très faible		21 237	s. o.	s. o.	0,31	18	10	2 202	12	11
		300	s. o.	s. o.	0,44	21	15	44	-	16
Bas		6 299	s. o.	s. o.	0,77	24	25	1 571	12	27
		14 595	s. o.	s. o.	1,26	18	26	3 781	33	29
Moyenne		3 149	s. o.	s. o.	3,68	21	59	1 848	24	68
		34	s. o.	s. o.	7,35	19	73	25	-	90
Haut		422	s. o.	s. o.	32,93	22	121	511	30	209
Défaut		224	s. o.	s. o.	100,00	24	40	90	64	396
		128 156	s. o.	s. o.	0,66	20	10	13 374	189	12
Expositions au crédit de détail renouvelables admissibles										
Exceptionnellement faible		28 879	34 945	75	0,04	91	3	741	11	3
		8 187	9 184	68	0,14	86	7	561	10	8
Très faible		5 672	5 272	76	0,27	83	11	638	13	14
		3 811	3 935	58	0,41	88	17	643	14	21
Bas		5 465	4 414	59	0,77	83	26	1 425	35	34
		7 020	3 957	66	1,42	89	44	3 084	88	60
Moyenne		6 496	2 936	64	3,06	86	75	4 859	172	108
		1 600	371	69	7,21	82	125	1 999	95	199
Haut		1 445	550	89	27,49	86	201	2 901	342	497
Défaut		41	-	-	100,00	83	195	80	32	1 161
		68 616	65 564	71	1,38	88	25	16 931	812	39
Autres risques liés au portefeuille de détail										
Exceptionnellement faible		3 068	1 505	67	0,08	36	7	210	1	7
		173	152	69	0,12	85	24	41	-	25
Très faible		1 157	623	48	0,29	79	41	476	3	44
		243	239	47	0,42	84	54	132	1	59
Bas		1 180	476	49	0,67	74	63	739	6	69
		3 057	147	57	1,40	84	96	2 933	36	110
Moyenne		2 424	114	61	3,08	66	92	2 237	52	119
		513	80	66	7,11	82	127	653	30	201
Haut		773	301	61	44,47	41	83	643	87	226
Défaut		53	-	-	100,00	79	435	232	30	1 137
		12 641	3 637	59	4,48	65	66	8 296	246	90
		320 528	122 645	56	0,75	33	13	40 879	1 255	18

¹ Ils comprennent : les prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada; des expositions renouvelables liées à la clientèle de détail admissible (cartes de crédit et marges de crédit non garanties); et d'autres expositions liées à la clientèle de détail (les prêts garantis par des actifs autres que résidentiels, les prêts non garantis, y compris les prêts étudiants, et les prêts notés aux PME). Ces portefeuilles de détail assujettis à l'approche NI avancée sont exclus des portefeuilles internationaux assujettis à l'approche standard. Les montants sont présentés avant la provision pour pertes sur créances et après l'atténuation du risque de crédit.

² Il existe plusieurs différences importantes entre l'application des dispositions selon Bâle et celles selon l'IFRS 9 qui pourraient entraîner des estimations considérablement divergentes pour déterminer la PD et la PCD. Les paramètres de Bâle sont fondés sur des données historiques à long terme et sont ponctués de périodes de ralentissement et comprennent des ajustements à des fins de sécurité, alors que les paramètres de l'IFRS 9 sont des estimations faites à un moment dans le temps et fondées sur des informations prospectives. Pour plus de précisions, se reporter à la note 1 des états financiers consolidés intermédiaires du rapport aux actionnaires du deuxième trimestre.

³ Calculé ainsi : (APR + 12,5 x pertes attendues) / ECD. Le calcul est fondé sur des montants non arrondis.

⁴ Comprendent les prêts hypothécaires à l'habitation assurés, pour lesquels nous utilisons l'approche de substitution, selon laquelle les valeurs de PD et de PCD appropriées pour le fournisseur d'assurance sont utilisées aux fins du calcul des APR. Nous n'avons aucun montant utilisé ou non utilisé au titre des marges de crédit hypothécaires assurées.

⁵ Comprendent les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires.

s. o. Sans objet.

RISQUE DE CRÉDIT EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PERTES

	T2/18		T1/18		T4/17		T3/17	
	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements								
Expositions aux entreprises	0,58	0,05	0,62	0,05	0,62	0,05	0,62	0,06
Expositions aux entités souveraines	0,01	-	0,01	-	0,01	-	0,01	-
Expositions aux banques	0,13	-	0,15	-	0,12	-	0,17	-
Portefeuilles de détail								
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	0,09	0,01	0,09	0,01	0,08	0,01	0,08	0,01
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	3,77	2,80	4,05	2,81	4,03	2,88	4,02	2,96
Autres risques liés au portefeuille de détail	2,40	0,88	2,48	0,94	2,44	0,96	2,44	0,99

	T2/17		T1/17		T4/16		T3/16	
	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements								
Expositions aux entreprises	0,62	0,11	0,67	0,24	0,57	0,29	0,56	0,31
Expositions aux entités souveraines	0,02	-	0,01	-	0,01	-	0,01	-
Expositions aux banques	0,15	-	0,12	-	0,13	-	0,12	-
Portefeuilles de détail								
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	0,08	0,01	0,08	0,01	0,07	0,01	0,07	0,01
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	4,01	3,05	3,97	3,05	3,68	2,97	3,66	2,86
Autres risques liés au portefeuille de détail	2,46	1,02	2,41	1,06	2,38	1,07	2,21	1,04

¹ Les niveaux de pertes réelles pour chaque trimestre représentent les radiations, moins les recouvrements majorés de la variation des provisions sur les prêts douteux des douze derniers mois, divisées par le solde impayé au début de la période de douze mois précédente. Le niveau de pertes attendues représente le niveau de pertes qui avait été prévu par les estimations en fonction des paramètres de Bâle au début de la période définie ci-dessus.

Les écarts entre les niveaux de pertes réelles et les niveaux de pertes attendues sont attribuables à ce qui suit :

Les pertes attendues sont généralement calculées à l'aide des paramètres de risque fondés sur tout le cycle économique alors que les pertes réelles sont établies à un moment dans le temps et reflètent les conditions économiques les plus à jour. Les paramètres fondés sur le cycle économique sont estimés afin d'inclure un horizon à long terme et ainsi les pertes réelles peuvent dépasser les pertes attendues lors de ralentissement économique et peuvent être inférieures aux pertes attendues en périodes de croissance économique.

RISQUE DE CRÉDIT EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – ESSAIS À REBOURS ¹

	T2/18						T1/18					
	PD	Taux	PCD	PCD	ECD	ECD	PD	Taux	PCD	PCD	ECD	ECD
	moyenne prévue (%)	de défaut réel (%)	moyenne prévue (%)	réelle (%)	prévue (%)	réelle (%)	moyenne prévue (%)	de défaut réel (%)	moyenne prévue (%)	réelle (%)	prévue (%)	réelle (%)
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements ²												
Expositions aux entreprises	2,97	0,46	33,05	27,29	74,80	58,38	3,15	0,43	33,30	19,20	74,45	77,20
Expositions aux entités souveraines	0,66	-	97,00	100,00	68,05	s. o.	0,71	-	97,00	100,00	69,73	s. o.
Expositions aux banques	1,47	-	s. o.	s. o.	66,97	s. o.	1,60	-	s. o.	s. o.	68,60	s. o.
Portefeuilles de détail ³												
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier												
Prêts hypothécaires à l'habitation non assurés et prêts personnels	0,61	0,44	20,75	7,78	s. o.	s. o.	0,63	0,46	21,27	10,39	s. o.	s. o.
Prêts hypothécaires à l'habitation assurés	0,61	0,56	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	0,62	0,58	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Marges de crédit garanties par un bien immobilier	0,21	0,19	40,52	7,92	94,42	92,18	0,21	0,19	38,93	16,81	94,21	89,24
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	1,32	1,14	91,20	86,99	102,49	93,12	1,28	1,13	89,12	88,31	102,64	95,30
Autres risques liés au portefeuille de détail	2,26	1,80	81,91	75,92	95,40	99,06	2,40	1,83	81,64	78,57	97,35	97,30
	T4/17						T3/17					
	PD	Taux	PCD	PCD	ECD	ECD	PD	Taux	PCD	PCD	ECD	ECD
	moyenne prévue (%)	de défaut réel (%)	moyenne prévue (%)	réelle (%)	prévue (%)	réelle (%)	moyenne prévue (%)	de défaut réel (%)	moyenne prévue (%)	réelle (%)	prévue (%)	réelle (%)
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements ²												
Expositions aux entreprises	3,01	0,50	42,13	27,20	74,80	58,64	3,03	0,55	43,99	33,32	77,11	58,85
Expositions aux entités souveraines	0,67	-	97,00	100,00	69,21	s. o.	0,69	0,08	s. o.	s. o.	72,81	67,45
Expositions aux banques	1,47	-	s. o.	s. o.	75,08	s. o.	1,53	-	s. o.	s. o.	79,37	s. o.
Portefeuilles de détail ³												
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier												
Prêts hypothécaires à l'habitation non assurés et prêts personnels	0,60	0,46	21,31	9,96	s. o.	s. o.	0,60	0,46	20,16	6,33	s. o.	s. o.
Prêts hypothécaires à l'habitation assurés	0,61	0,58	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	0,60	0,57	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Marges de crédit garanties par un bien immobilier	0,21	0,20	42,22	14,83	97,29	94,27	0,20	0,18	37,55	14,92	96,06	91,47
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	1,30	1,15	89,57	88,39	103,46	96,96	1,30	1,14	88,35	87,81	100,95	100,13
Autres risques liés au portefeuille de détail	2,38	1,81	82,42	81,42	96,73	91,14	2,46	1,91	85,28	75,44	97,44	92,97

¹ Il existe plusieurs différences importantes entre l'application des dispositions selon Bâle et celles selon l'IFRS 9 qui pourraient entraîner des estimations considérablement divergentes pour déterminer la PD et la PCD. Les paramètres de Bâle sont fondés sur des données historiques à long terme et sont ponctués de périodes de ralentissement et comprennent des ajustements à des fins de sécurité, alors que les paramètres de l'IFRS 9 sont des estimations faites à un moment dans le temps et fondées sur des informations prospectives. Pour plus de précisions, se reporter à la note 1 des états financiers consolidés intermédiaires du rapport aux actionnaires du deuxième trimestre.

² La PCD prévue est fondée sur les comptes en défaut. L'ECD prévue est déterminée à l'aide de tous les comptes. En ce qui concerne la PCD réelle, les paiements sont actualisés jusqu'à la date de défaut à l'aide des taux d'actualisation fondés sur le coût d'opportunité (le taux d'intérêt le plus élevé auquel nous pourrions accorder un prêt dans le portefeuille correspondant). L'ECD prévue et l'ECD réelle ne comprennent que les facilités renouvelables.

³ L'ECD prévue et l'ECD réelle sont fondées sur les comptes en défaut. La PCD réelle est déterminée en fonction des paiements reçus après défaut en ce qui a trait aux comptes en défaut depuis 24 mois à compter du mois initial du défaut, à l'aide d'un taux d'actualisation fondé sur le coût d'opportunité. L'ECD prévue et l'ECD réelle ne comprennent que des produits renouvelables (marges de crédit, cartes de crédit et facilités de découvert). Les informations concernant les portefeuilles de détail sont tirées de notre système interne de surveillance des paramètres, lequel couvre plus de 90 % des expositions associées au commerce de détail.

s. o. Sans objet.

EXPOSITIONS LIÉES AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ¹

(en millions de dollars) □

	T2/18					Total	T1/18	T4/17	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16
	Montants utilisés	Engagements non utilisés	Transactions assimilées à des mises en pension	Divers – hors bilan	Dérivés de gré à gré		Total	Total						
Prêts hypothécaires commerciaux	851	15	-	-	-	866	893	1 065	1 088	1 200	1 406	1 694	2 126	2 617
Institutions financières	37 181	5 075	11 339	76 374	12 949	142 918	136 990	129 106	131 342	135 655	131 665	134 727	126 294	120 458
Commerce de détail et de gros	5 010	2 671	-	265	89	8 035	7 845	7 532	7 335	7 285	7 187	6 967	7 001	7 016
Services aux entreprises	7 221	2 483	7	654	54	10 419	10 038	9 769	9 739	9 046	8 860	8 682	8 308	8 183
Fabrication – biens d'équipement	2 637	2 084	-	453	84	5 258	4 832	4 694	4 678	4 817	4 616	4 651	4 783	4 763
Fabrication – biens de consommation	3 404	1 403	-	231	29	5 067	4 926	4 909	4 886	4 875	4 566	4 546	4 705	4 621
Immobilier et construction	29 659	7 196	76	979	63	37 973	36 377	36 067	36 811	36 964	34 817	34 549	33 616	30 896
Agriculture	5 654	1 500	-	22	45	7 221	7 064	6 936	6 826	6 886	6 692	6 582	6 749	6 590
Pétrole et gaz	7 593	7 896	-	970	2 797	19 256	18 572	18 104	17 330	17 431	16 762	17 655	17 185	16 497
Mines	1 554	3 130	-	694	115	5 493	5 049	5 253	4 945	4 934	4 782	5 104	4 800	4 725
Produits forestiers	496	430	-	149	10	1 085	1 074	1 083	1 040	1 096	1 091	1 072	1 196	1 207
Matériel informatique et logiciels	749	429	-	35	9	1 222	1 344	1 420	1 286	1 213	1 125	1 108	1 198	1 346
Télécommunications et câblodistribution	1 079	1 029	-	428	149	2 685	2 665	2 850	2 799	2 324	2 058	2 040	2 138	2 126
Diffusion, édition et impression	352	247	-	-	6	605	551	504	525	636	872	889	899	884
Transport	3 759	2 092	-	445	614	6 910	6 767	6 729	6 649	6 277	5 891	5 867	5 731	5 254
Services publics	4 255	5 202	-	1 867	660	11 984	11 717	12 062	11 721	12 991	11 670	11 197	11 435	11 725
Éducation, soins de santé et services	2 564	988	21	96	136	3 805	3 761	3 921	3 712	3 946	3 699	3 624	3 699	3 573
Gouvernements	32 476	4 419	1 203	266	2 933	41 297	36 073	32 526	29 812	31 155	25 945	29 067	28 080	26 096
	146 494	48 289	12 646	83 928	20 742	312 099	296 538	284 530	282 524	288 731	273 704	280 021	269 943	258 577

¹ Expositions brutes au risque de crédit après les REC liés aux garants financiers et avant la provision pour pertes sur créances.

ECD EN VERTU DE L'APPROCHE STANDARD

(en millions de dollars)

	Catégorie de pondération du risque							Total
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	
T2/18								
Expositions aux entreprises	-	-	-	-	-	29 935	13	29 948
Expositions aux entités souveraines	6 552	4 203	-	121	-	586	32	11 494
Expositions aux banques	-	1 789	-	132	-	250	-	2 171
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	-	17	-	-	3 298	103	8	3 426
Autres risques liés au portefeuille de détail	-	-	-	-	1 132	28	6	1 166
	6 552	6 009	-	253	4 430	30 902	59	48 205
T1/18	6 444	5 737	-	238	4 158	28 678	136	45 391
T4/17	6 820	6 178	-	241	4 314	28 990	432	46 975
T3/17	6 020	6 048	-	243	4 085	27 503	443	44 342
T2/17	3 890	1 854	-	491	3 259	4 511	353	14 358
T1/17	3 828	1 757	-	366	3 068	4 207	349	13 575
T4/16	3 673	1 910	-	509	3 133	4 480	417	14 122
T3/16	3 767	1 929	-	383	3 022	4 299	431	13 831
T2/16	3 570	1 799	-	366	2 863	4 087	440	13 125

EXPOSITIONS COUVERTES PAR DES CAUTIONNEMENTS ET DES DÉRIVÉS DE CRÉDIT ¹

(en millions de dollars)

	T2/18			T1/18			T4/17			T3/17		
	Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit		
	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques
Expositions aux entreprises	9 678	1 305	4 334	9 142	1 055	3 133	9 136	871	2 723	8 628	950	3 154
Expositions aux entités souveraines	16	7 747	-	97	8 402	-	17	7 934	-	17	8 389	-
Expositions aux banques	28	3 050	34 461	28	2 525	32 609	-	2 633	32 960	-	2 051	32 550
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	2 225	81 162	-	2 285	83 906	-	2 301	86 663	-	2 339	88 810	-
Autres risques liés au portefeuille de détail	-	8	-	-	9	-	-	10	-	-	11	-
	11 947	93 272	38 795	11 552	95 897	35 742	11 454	98 111	35 683	10 984	100 211	35 704

	T2/17			T1/17			T4/16			T3/16		
	Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit		
	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques
Expositions aux entreprises	9 000	2 385	3 949	8 985	988	4 142	8 433	1 078	5 328	7 833	1 071	3 810
Expositions aux entités souveraines	18	9 026	-	111	9 243	-	113	10 091	-	114	6 226	-
Expositions aux banques	-	1 633	33 312	-	1 675	31 469	-	1 810	32 633	-	5 086	31 589
Expositions au crédit personnel garanti	2 352	92 225	-	2 210	92 235	-	2 215	95 242	-	2 210	97 656	-
Autres risques liés au portefeuille de détail	-	12	-	-	13	-	-	14	-	-	16	-
	11 370	105 281	37 261	11 306	104 154	35 611	10 761	108 235	37 961	10 157	110 055	35 399

EXPOSITIONS TITRISÉES EN TANT QU'ÉTABLISSEMENT CÉDANT ²

(en millions de dollars)

	T2/18	T1/18	T4/17	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16
	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total
Prêts hypothécaires commerciaux									
Titrisés	-	-	-	-	7	63	156	194	209
Vendus	-	-	-	-	7	63	156	194	209

¹ Ce tableau présente les renseignements concernant les facteurs d'atténuation du risque de crédit appliqués aux expositions en vertu de l'approche NI avancée.

² Il n'y avait pas de prêt douteux, d'autres prêts en souffrance ou de radiations nettes aux périodes indiquées.

EXPOSITIONS LIÉES AUX FONDS MULTICÉDANTS SOUTENUS PAR LES BANQUES

(en millions de dollars)

	T2/18	T1/18	T4/17	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16
Montant de l'actif									
Prêts hypothécaires à l'habitation canadiens	1 402	1 324	946	665	502	589	546	593	-
Contrats de location – automobile/parc	1 652	875	1 064	1 106	1 178	1 248	1 070	1 147	1 223
Prêts automobiles	827	956	1 075	1 200	809	911	1 054	577	677
Prêts aux franchises	421	394	454	489	477	449	468	470	461
Cartes de crédit	650	495	720	720	720	875	875	725	710
Locations de matériel et prêts pour le matériel	1 603	1 775	1 391	1 215	1 118	1 257	1 364	1 218	1 186
Recouvrement de coûts prévus du secteur des services publics	5	244	-	-	-	-	-	-	-
Financement de stocks des concessionnaires	350	350	-	155	55	55	55	55	55
	6 910	6 413	5 650	5 550	4 859	5 384	5 432	4 785	4 312
Prêts douteux et autres prêts en souffrance ¹	17	18	18	17	20	19	18	17	18

EXPOSITIONS TOTALES LIÉES À LA TITRISATION (APPROCHE NI)

(en millions de dollars)

	T2/18									T1/18	T4/17	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	
Placements et prêts	Facilités de liquidité et de crédit inutilisées	Dérivés de crédit vendus	Exposition totale	Expositions liées aux activités de retitrisation ²	Exposition totale													
Autres que de négociation																		
<u>Créances titrisées de tiers ³</u>																		
Fonds multicédants soutenus par la CIBC et entités émettrices structurées	974	9 213	-	10 187	-	9 696	9 343	8 659	7 571	7 896	7 921	7 348	6 424					
Entités émettrices structurées par des tiers	2 345	1 872	32	4 249	37	4 188	4 831	4 691	4 975	5 105	10 942	11 400	11 153					
Négociation ⁴	228	-	-	228	-	163	157	156	109	146	125	155	159					
ECD totale	3 547	11 085	32	14 664	37	14 047	14 331	13 506	12 655	13 147	18 988	18 903	17 736					

- 1 Les prêts douteux et autres prêts en souffrance sont liés aux actifs qui sont donnés en garantie au titre des billets à court terme émis par les fonds multicédants. La CIBC ne conserve aucune exposition directe au risque de crédit relativement aux actifs des fonds multicédants. Le risque de perte lié à ces actifs est réduit de façon considérable grâce aux améliorations des modalités de crédit proposées par chaque programme pour ces fonds multicédants. Dans certains cas, le montant des prêts douteux et des autres prêts en souffrance est lié à un groupe d'actifs, qui peut être financé par de nombreuses parties en plus des fonds multicédants soutenus par la CIBC. Les fonds multicédants soutenus par la CIBC ne sont exposés qu'au prorata des montants des prêts douteux et des autres prêts en souffrance, en fonction du montant proportionnel des participations qu'ils financent, et non le montant total lié au groupe d'actifs
- 2 Les expositions liées aux activités de retitrisation comprennent un montant 5 M\$ (5 M\$ au premier trimestre de 2018) en placements et prêts, un montant de néant (néant au premier trimestre de 2018) en facilités de crédit inutilisées et un montant de 32 M\$ (25 M\$ au premier trimestre de 2018) en dérivés de crédit vendus.
- 3 Comprend les titres adossés à des prêts avec flux groupés, le papier commercial adossé à des créances, les titres privilégiés de fiducies, les titres adossés à des créances avec flux groupés et d'autres titres. Il n'y avait pas d'expositions liées à la titrisation relativement aux propres actifs titrisés de la Banque.
- 4 Comprend les titres adossés à des créances mobilières.

EXPOSITIONS LIEES A LA TITRISATION – ACTIF PONDERE EN FONCTION DU RISQUE ET IMPUTATIONS AUX FONDS PROPRES (APPROCHE NI)

(en millions de dollars)

	T2/18						T1/18					
	ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres		ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres	
	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations
Négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	228	-	32	-	3	-	163	-	16	-	1	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions liées à la négociation	228	-	32	-	3	-	163	-	16	-	1	-
Expositions autres que de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	3 264	-	249	-	20	-	3 419	-	250	-	20	-
BB+ à BB-	13	-	161	-	13	-	12	-	154	-	12	-
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Méthode d'évaluation interne												
AAA à BBB-	8 715	-	610	-	49	-	8 098	-	567	-	45	-
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Formule réglementaire	2 407	32	171	65	14	5	2 325	25	203	102	16	8
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dédution du capital												
Fonds propres de première et de deuxième catégories	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions autres que de négociation	14 399	32	1 191	65	96	5	13 854	25	1 174	102	93	8
Exposition totale	14 627	32	1 223	65	99	5	14 017	25	1 190	102	94	8

(en millions de dollars)

	T4/17						T3/17					
	ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres		ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres	
	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations
Négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	156	-	16	-	1	-	156	-	22	-	2	-
Expositions non cotées	1	-	11	-	1	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions liées à la négociation	157	-	27	-	2	-	156	-	22	-	2	-
Expositions autres que de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	3 802	-	271	-	22	-	3 298	19	236	8	19	1
BB+ à BB-	13	-	161	-	13	-	12	-	156	-	12	-
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Méthode d'évaluation interne												
AAA à BBB-	7 394	-	518	-	41	-	6 957	-	487	-	40	-
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Formule réglementaire	2 928	32	281	110	22	9	3 026	33	281	128	22	10
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dédution du capital												
Fonds propres de première et de deuxième catégories	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions autres que de négociation	14 137	32	1 231	110	98	9	13 293	52	1 160	136	93	11
Exposition totale	14 294	32	1 258	110	100	9	13 449	52	1 182	136	95	11

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

EXPOSITIONS LIEES A LA TITRISATION – ACTIF PONDERE EN FONCTION DU RISQUE ET IMPUTATIONS AUX FONDS PROPRES (APPROCHE NI) (suite)

(en millions de dollars)

	T2/17						T1/17					
	ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres		ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres	
	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations
Négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	109	-	14	-	1	-	146	-	14	-	1	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions liées à la négociation	109	-	14	-	1	-	146	-	14	-	1	-
Expositions autres que de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	2 950	74	213	30	17	2	3 136	102	235	41	19	3
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cote inférieure à BB-	14	-	171	-	14	-	13	-	163	-	13	-
	2 964	74	384	30	31	2	3 149	102	398	41	32	3
Méthode d'évaluation interne												
AAA à BBB-	6 771	-	474	-	38	-	7 110	-	498	-	40	-
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	6 771	-	474	-	38	-	7 110	-	498	-	40	-
Formule réglementaire	2 694	38	300	152	24	12	2 595	37	343	118	28	9
Expositions non cotées ²	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dédution du capital												
Fonds propres de première et de deuxième catégories												
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions autres que de négociation	12 429	112	1 158	182	93	14	12 854	139	1 239	159	100	12
Exposition totale	12 538	112	1 172	182	94	14	13 000	139	1 253	159	101	12

(en millions de dollars)

	T4/16						T3/16					
	ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres		ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres	
	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations
Négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	125	-	12	-	1	-	155	-	15	-	1	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions liées à la négociation	125	-	12	-	1	-	155	-	15	-	1	-
Expositions autres que de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	3 662	373	272	238	22	19	4 118	540	305	317	24	25
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cote inférieure à BB-	13	-	168	-	13	-	13	-	163	-	13	-
	3 675	373	440	238	35	19	4 131	540	468	317	37	25
Méthode d'évaluation interne												
AAA à BBB-	7 192	-	523	-	42	-	6 375	-	446	-	36	-
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	7 192	-	523	-	42	-	6 375	-	446	-	36	-
Formule réglementaire	7 323	44	811	206	65	16	7 410	46	868	191	70	15
Expositions non cotées ²	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dédution du capital												
Fonds propres de première et de deuxième catégories												
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions autres que de négociation	18 190	417	1 774	444	142	35	17 916	586	1 782	508	143	40
Exposition totale	18 315	417	1 786	444	143	35	18 071	586	1 797	508	144	40

¹ Net des sûretés financières d'un montant de 5 M\$ (5 M\$ au premier trimestre de 2018) pour les expositions aux retitrisations.

² Expositions non cotées qui ne sont pas assujetties à la formule réglementaire.

Actif pondéré en fonction du risque (APR)

L'APR est constitué de trois éléments : i) l'APR reflétant le risque de crédit est calculé au moyen de l'approche NI avancée et de l'approche standard. Selon l'approche NI avancée, l'APR est calculé au moyen des probabilités de défaut, des pertes en cas de défaut et des expositions en cas de défaut et, dans certains cas, des ajustements d'échéance. Selon l'approche standard, l'APR est calculé à l'aide de facteurs de pondération précisés dans les lignes directrices du BSIF pour les expositions au bilan et hors bilan; ii) l'APR reflétant le risque de marché du portefeuille de négociation est estimé d'après les modèles internes approuvés par le BSIF, à l'exception de l'APR pour les actifs de titrisation négociés pour lequel nous utilisons la méthode définie par le BSIF; et iii) l'APR reflétant le risque opérationnel lié au risque de pertes découlant de l'erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes ou d'événements externes est calculé au moyen de l'approche de mesure avancée et de l'approche standard. Au cours de la période allant du troisième trimestre de 2014 au quatrième trimestre de 2018, l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie et l'APR aux fins du total des fonds propres différeront en raison de l'intégration progressive de l'exigence de fonds propres pour les REC. Depuis l'adoption du dispositif de Bâle II en 2008, le BSIF a imposé une exigence relative au plancher de fonds propres pour les institutions qui appliquent l'approche NI avancée pour le risque de crédit. On détermine le plancher de fonds propres en comparant l'exigence de fonds propres calculée selon Bâle I à celle calculée selon Bâle III, tel qu'il est indiqué par le BSIF. Toute insuffisance entre les exigences de fonds propres selon Bâle III et le plancher selon Bâle I est ajoutée aux APR.

Approche de mesure avancée (AMA) visant le risque opérationnel

Approche tenant compte du risque pour calculer les exigences de fonds propres du risque opérationnel en fonction des modèles internes de mesure du risque, sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs de mesure du risque.

Approche des modèles internes visant le risque de marché

Modèles, conçus par la CIBC et approuvés par le BSIF, servant à mesurer les risques et les fonds propres réglementaires dans le portefeuille de négociation pour le risque général de marché, le risque spécifique de la dette et le risque spécifique de crédit.

Approche fondée sur les notations internes avancée (NI avancée) visant le risque de crédit

Modèles internes servant à calculer les exigences de fonds propres fondés sur les données historiques découlant des principales hypothèses sur le risque, telles que la PD, la PCD ou l'ECD, sous réserve de l'approbation du BSIF. Un plancher provisoire de fonds propres fondé sur les exigences de Bâle I est également calculé par les banques en vertu de l'approche NI avancée pour le risque de crédit, et un rajustement des APR pourrait être requis, selon les exigences du BSIF.

Approche standard visant le risque de crédit

Appliquée lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'informations pour permettre l'application de l'approche NI avancée visant le risque de crédit. Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées en fonction d'un ensemble normalisé de pondérations du risque, tel qu'il est recommandé dans l'Accord de Bâle. Les pondérations normalisées du risque sont fondées sur des évaluations de crédit effectuées par des organismes externes, lorsqu'elles sont disponibles, et sur d'autres facteurs de risque, notamment les agences de crédit à l'exportation, l'exposition au titre des catégories d'actif, les garanties, etc.

Approche standard visant le risque opérationnel

Fonds propres calculés en fonction d'un pourcentage établi qui varie selon l'activité commerciale et s'applique aux produits bruts moyens des trois dernières années.

Engagements utilisés

Montant lié au risque de crédit découlant de prêts déjà consentis à des clients.

Expositions en cas de défaut (ECD)

Estimation du montant à risque associé à un client en cas de défaut, au moment du défaut.

Expositions aux fins du ratio de levier

Aux fins du ratio de levier, l'exposition se définit comme la somme des actifs financiers au bilan (non pondérés), diminuée des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie, et majorée des expositions sur dérivés comme il est précisé dans les règlements, des expositions sur cessions temporaires de titres avec la possibilité d'une forme restreinte de compensation sous réserve de certaines conditions, et d'autres expositions hors bilan (engagements, substituts directs de crédit, achats à terme d'éléments d'actif, crédits de confirmation et lettres de crédit commercial, et expositions liées à la titrisation).

Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles

Catégorie de risque comprenant les prêts sur cartes de crédit, les marges de crédit non garanties et les autorisations de découvert conclus avec des particuliers. En vertu de l'approche standard, ces risques seraient inclus dans Autres risques liés au portefeuille de détail.

Expositions au crédit personnel garanti – immobilier

Catégorie de risque comprenant les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit garanties par un bien immobilier conclus avec des particuliers.

Expositions aux entités souveraines

Risques de crédit directs liés aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que les risques garantis par ces entités.

Expositions aux entreprises

Risques de crédit directs liés à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les risques garantis par ces entités.

Fonds propres réglementaires

Les fonds propres réglementaires selon Bâle III, conformément à leur définition dans la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des autres éléments des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie. Les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global (à l'exception du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et des variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre), ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale bancaire consolidée à des tiers, diminués des ajustements réglementaires apportés à des éléments comme le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, les actifs d'impôt différé, les actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies et certains placements. Les autres éléments des fonds propres de première catégorie se comprennent principalement les actions privilégiées admissibles comme instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers, ainsi que les billets de catégorie 1 novateurs non admissibles, qui sont assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres. Les fonds propres de première catégorie se composent des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires et des autres éléments de fonds propres de première catégorie. Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent les titres secondaires admissibles comme instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, les titres secondaires non admissibles, qui sont assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres, la provision collective admissible en vertu de l'approche standard, ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers. Le total des fonds propres comprend les fonds propres de première catégorie et les fonds propres de deuxième catégorie. Selon Bâle III, les instruments de fonds propres réglementaires admissibles doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité de l'institution financière; les instruments de fonds propres non admissibles sont exclus des fonds propres réglementaires à un taux de 10 % par année, à compter du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 1^{er} janvier 2022.

Méthode de notations internes visant les expositions liées aux titrisations

Méthode de calcul des fonds propres pour les titrisations offerte aux banques dont l'utilisation de l'approche NI avancée a été approuvée pour les expositions sous-jacentes titrisées. L'approche NI avancée pour les titrisations comprend plusieurs méthodes aux fins du calcul (approche fondée sur les notations, formule réglementaire, méthode d'évaluation interne).

Perte en cas de défaut (PCD)

Estimation de la probabilité que le montant lié aux engagements d'un client donné ne soit pas remboursé par ce client en cas de défaut, exprimée en pourcentage de l'ECD.

Portefeuilles de détail

Catégorie de risque comprenant principalement les prêts consentis à des particuliers et à des PME où l'acceptation du prêt s'appuie surtout sur les modèles d'évaluation du crédit.

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Catégorie de risque comprenant les prêts consentis à des entreprises et à des gouvernements où l'acceptation du prêt s'appuie principalement sur l'établissement et l'attribution de notations du risque, qui reflètent le risque de crédit lié à l'exposition.

Probabilité de défaut (PD)

Estimation de la probabilité de défaut d'un client donné, qui se produit lorsque ce client n'est pas en mesure de rembourser ses engagements à l'échéance du contrat.

Ratio de levier

Représente les fonds propres de première catégorie divisés par l'exposition aux fins du ratio de levier.

Ratio de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, ratio des fonds propres de première catégorie et ratio du total des fonds propres

Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, fonds propres de première catégorie et total des fonds propres réglementaires divisés par l'APR, conformément à leur définition dans la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, laquelle découle du cadre normatif du CBCB. Au cours de la période allant du troisième trimestre de 2014 au quatrième trimestre de 2018, selon la méthode tout compris, avant d'appliquer toute forme d'exigence relative au plancher de fonds propres, il existe trois différents niveaux d'APR aux fins du calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres de la CIBC. Cette situation est attribuable à l'option choisie par la CIBC relativement à l'intégration progressive de l'exigence de fonds propres pour les REC.

Retitrisation

Exposition de titrisation en vertu de laquelle le risque lié à une réserve sous-jacente d'expositions est divisé en tranches et au moins une exposition sous-jacente est une exposition de titrisation.

Risque de crédit

Risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions contractuelles.

Risque opérationnel

Risque de perte découlant de l'erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes ou encore de systèmes ou d'événements externes.

Titrisation

Opération consistant à vendre des actifs (habituellement des actifs financiers comme des prêts, des contrats de location, des comptes clients, des créances sur cartes de crédit ou des prêts hypothécaires) à des fiduciaires ou à des entités structurées. Les entités structurées émettent habituellement des valeurs ou une autre forme de droit aux investisseurs ou au cédant, et utilisent le produit tiré de l'émission des valeurs pour acheter les actifs cédés. Les entités structurées utilisent généralement les flux de trésorerie tirés des actifs pour satisfaire aux obligations liées aux valeurs ou aux autres droits émis, ce qui peut comporter un certain nombre de profils de risque différents.